

25 septembre 1792

Convention nationale.

Séance du mardi 25 septembre 1792, au matin.

Présidence de Pétion, président.

La séance est ouverte à dix heures du matin.

Camus, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du lundi 24 septembre 1792.
(La Convention nationale en adopte la rédaction.)

Camus, garde général des archives nationales et secrétaire, fait lecture des procès-verbaux du corps électoral du département des Bouches-du-Rhône.

(La Convention nationale déclare qu'ils sont en règle.)

Camus, secrétaire, donne lecture d'une lettre du citoyen Laurent, député de Lot-et-Garonne qui est ainsi conçue :

Paris, le 24 septembre 1792, l'an 1er de la République.

Monsieur le Président,

Le citoyen Laurent, député à la Convention par le département de Lot-et-Garonne, à l'honneur de vous exposer qu'étant haut-juré du même département près la Haute-Cour nationale séant à Orléans, en cette dernière qualité, il fut mandé le 30 août dernier dans l'affaire de Malvoisin et Bary ; qu'il s'y trouve dans cette affaire un contumace nommé Gaubée ; que dans ce moment il reçoit de la Haute-Cour un ordre de se rendre à son premier poste.

C'est pourquoi il demande à la Convention nationale qu'il soit remplacé dans ce poste par un des six adjoints, ne devant pas abandonner la Convention, pour l'intérêt du peuple qui lui a donné sa confiance. Je suis avec respect, Monsieur le Président,

Le citoyen,

Signé : B. Laurent.

Mathieu. J'observe à l'Assemblée que les fonctions de haut-juré n'étant pas des fonctions publiques, elles ne sont pas incompatibles avec les fonctions de législateur et de député à la Convention.

La Revellière-Lépéaux. Il me semble qu'il répugne qu'un membre puisse être en même temps membre du haut-juré et député à la Convention. En effet, quels sont les crimes jugés par la Haute-Cour nationale ? Ce sont des crimes de haute trahison. Quels sont ceux qui ont le droit de déclarer l'acte d'accusation par-devant ce tribunal ? C'est la Convention. Ainsi donc les membres de la Convention se trouveraient en même temps juges et accusateurs dans la même cause.

Je demande donc que les fonctions de haut-juré soient déclarées incompatibles avec celles de député à la Convention.

Un membre : On n'en finira pas si on veut examiner tous les cas d'incompatibilité. Ainsi il y a parmi nous des évêques, qui sont en même temps députés ; faudra-t-il qu'ils donnent aussi leur démission ?

Un autre membre : Et les administrateurs de départements qui sont en même temps représentants du peuple ? Ceux-là ont pour eux une loi de l'Assemblée constituante. Abrogera-t-on cette loi et les forcera-t-on à opter ?

Un autre membre : La loi à laquelle on vient de faire allusion a été abrogée par un décret du 10 août, qui force à l'option tout citoyen nommé à la fois à deux fonctions. Il suffit d'appliquer ce décret pour que toutes les difficultés soient résolues. Je demande l'ordre du jour.
(La Convention nationale passe à l'ordre ainsi motivé.)

Suit le texte du décret rendu :

La Convention nationale décrète que l'exercice de toutes fonctions publiques est incompatible avec celles de représentant de la nation.

Le Président. On vient de m'avertir que des particuliers veulent entrer de force dans l'intérieur de la salle ; j'observe qu'il n'y a que les députés qui puissent y entrer, et je prie tous ceux qui ne sont pas députés et qui se trouvent dans l'enceinte de la salle de vouloir bien sortir.

Goupilleau demande une exception en faveur des volontaires des départements qui vont aux frontières, et qui occupent les places réservées aux pétitionnaires.

(La Convention nationale, sur cette observation, passe à l'ordre du jour.)

Chasset, secrétaire, donne lecture d'une lettre d'Amelot, commissaire de la caisse de l'extraordinaire, dans laquelle il demande que les créanciers pour brevets de maîtrise, qui partent pour les frontières, soient dispensés des formalités présentes pour recevoir ce qui leur est dû ; cette lettre est ainsi conçue :

Paris, ce 22 septembre 1792, l'an IV^e de la liberté et de l'égalité le 1^{er}.

Monsieur le Président,

Divers décrets portent qu'aucun créancier de l'état ne sera payé, qu'il n'ait justifié de son certificat de résidence et du paiement de l'acompte de 1791. Le décret récemment rendu en faveur des propriétaires de maîtrises, partant volontairement pour l'armée, et qui leur a abrégé les formes de la liquidation, ne les a point dispensés de ces justifications. Il s'en présente cependant qui, par leur départ précipité, se sont trouvés dans l'impossibilité de se munir de ces pièces, ou qui ont omis de s'en munir, n'en connaissant pas l'utilité, en sorte qu'à l'instant de les faire payer, je me trouve entre la nécessité de contrevenir à la loi, ou de les mécontenter par un refus de paiement. Ces braves citoyens, peu à portée de juger de l'importance des formes en fait de comptabilité, pourraient taxer d'intentions inciviques ces refus fondés sur la loi. Déjà même quelques-uns se sont laissés échapper à des reproches de ce genre, contre mes préposés. Je pense, Monsieur le Président, qu'il est très instant que la Convention nationale, par suite du décret du 15 septembre, veuille bien dispenser les volontaires partant pour l'armée et qui auraient des remboursements de maîtrises à toucher, de toutes justifications autres que de celles d'une attestation de leur enrôlement, visée par les municipalités, pour ceux résidant hors de Paris, et par les comités des sections pour ceux résidant en cette ville.

Je vous prie, Monsieur le Président, de donner une prompte communication de cette lettre à l'Assemblée ; l'objet lui en paraîtra sans doute important dans les circonstances.

Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signe : Amelot.

Ramel-Nogaret. Je demande que le commissaire de la caisse de l'extraordinaire soit autorisé à payer les créanciers de la République pour les brevets de maîtrise, qui se sont enrôlés pour combattre l'ennemi, sans autre justification que celle de leur enrôlement.

(La Convention nationale décrète cette proposition.)

Le même secrétaire donne lecture des trois lettres suivantes :

1 Lettre de Clavière, ministre des contributions publiques, qui annonce que le département des Bouches-du-Rhône a révoqué son arrêté par lequel il défend aux receveurs de district de se dégarnir des fonds qui sont renfermés dans leurs caisses. Le ministre observe que ce département a les plus grands besoins pour la solde des volontaires qui vont à la défense de la patrie.

(La Convention nationale ne prononce pas sur cette question.)

2 Lettre de Roland, ministre de l'Intérieur, qui fait passer trois états de lois par lui envoyés aux administrations du département.

(La Convention nationale renvoie la lettre au comité des décrets.)

3 Lettre des citoyens de la section de la Fontaine-Molière, qui annoncent qu'ils ont refusé des certificats de civisme à un agent du roi de Prusse, qui fait son séjour à Paris, mais qui n'a point les qualités requises pour être citoyen français.

(La Convention nationale renvoie la lettre au pouvoir exécutif.)

Maure, l'aîné. Citoyens, je monte à la tribune pour la première fois et je vous assure que ce n'est pas sans émotion que je parais devant les représentants de la majesté d'un peuple libre et souverain. Cependant, investi de la confiance de mes concitoyens, portion moi-même du souverain, je ne pourrais sans crime vous taire la vérité.

Je vous dirai ce que Laocoon disait aux Troyens, lorsque, environnés des armées des Grecs et de leurs perfidies, il leur reprochait leur sécurité et leur insouciance.

Pourquoi, représentants, vous occupez-vous de discussions longues et stériles, lorsque l'ennemi est à vos portes, lorsque de faux et perfides Sinons vous endorment par une feinte ingénuité et des récits infidèles ou imposteurs. Pourquoi, dans ces discussions, l'intérêt personnel ou l'esprit de parti semble-t-il occuper la place du salut public, ce grand intérêt devant lequel tout doit s'abaisser. (Murmures.) Eh quoi ! hommes libres, vous qui avez fait le serment de sacrifier jusqu'à votre vie pour la liberté, ne pouvez-vous entendre patiemment un mot, une réflexion échappée par hasard à la faiblesse humaine ? Pourquoi interrompre un orateur avant sa conclusion et sur le simple exposé des faits, lorsqu'un seul mot prononcé dans un discours, trop long peut-être, et éclaire tous les esprits et fut devenu profitable à la chose publique.

Nos mandataires ne nous ont point envoyés pour étaler de grandes phrases et faire parade d'un esprit orné, mais pour dire et faire de grandes choses.

Représentants, tandis que nos frères, armés et, suffisamment approvisionnés par vos soins, iront repousser, loin de la terre de la liberté, les despotes et leurs esclaves, vous devez porter d'une main ferme et savante le scalpel sur le corps politique de l'État, sur ce corps couvert de grandes plaies. Retranchez hardiment de ce corps robuste les parties gangrenées, et bientôt une prompte convalescence lui aura rendu sa santé et sa vigueur. C'est par l'union et la concorde que les choses prospèrent ; c'est par la division qu'elles se détruisent. Si vous êtes unis, la nation est invincible ; si vous êtes divisés, elle est esclave.

J'ai entendu avec étonnement parler, dans cette assemblée, d'une force publique fournie par les 83 départements. Qu'avons-nous besoin d'un appareil formidable au milieu des citoyens de Paris ? (Murmures).... de ces citoyens qui ont supporté avec une fermeté constante la privation des jouissances que la présence d'une cour corrompue avait rendues presque nécessaires et dont les républicains savent se passer ; au milieu de ces citoyens qui ont opposé un courage invincible à la tyrannie. Pourrions-nous, sans ingratitude et sans injustice, leur retirer une confiance si justement méritée et achetée au prix de leur sang ?...

Merlin (de Thionville). On peut s'entendre, on peut expliquer le vœu que la Convention a manifesté hier. En demandant aux départements une garde nationale, la Convention n'a voulu que fournir au camp de Paris des forces sur lesquelles elle peut compter dans le cas où cette ville serait attaquée, mais elle ne les appellera pas pour sa propre défense. Elle n'a besoin d'être entourée que de la confiance, que de l'amour du peuple. (Applaudissements.) Voilà comme on doit entendre ce qu'on vous a proposé hier. (Violents murmures sur certains bancs de la Convention, applaudissements sur d'autres.)

Plusieurs membres : Nous demandons que l'opinant soit entendu.

D'autres membres : L'ordre du jour !

Merlin (de Thionville). Je demande alors la parole après que l'orateur qui s'y trouve sera descendu de la tribune.

Maure, l'aîné. Je reprends, Messieurs, mon discours au point où j'ai été interrompu et je dis : si cette force armée n'est qu'une représentation dictée par l'orgueil et la vanité, elle est inutile ; il y a plus, elle est indigne des représentants d'hommes libres, de vrais republications.

Si elle est une précaution de sûreté, elle est encore plus inutile. Forts de notre confiance, exacts à remplir les grandes obligations que nous avons contractés, nous dormirons paisiblement au milieu des Parisiens, et si jamais nous avons quelques dangers à courir, rappelons-nous ces célèbres Romains, dont nous voulons suivre l'exemple ; lorsque les Gaulois, nos ancêtres, portèrent le fer et la flamme dans Rome, les législateurs assis au Capitole attendirent froidement la mort sur leur chaise curule. C'est ici notre poste, nous devons y mourir ou y recevoir la seule récompense qui puisse nous convenir, le salut et la gloire de notre patrie. En me résumant, je fais la motion que dans les règlements de police qui seront faits pour l'Assemblée, il soit fait un article très précis pour que la parole soit conservée à ceux qui l'auront obtenue, pour qu'ils soient

tranquillement entendus et que l'orateur annonce quel sujet il entend discuter. Je fais encore la motion qu'il ne soit présente aucun projet de force armée pour la sûreté de la Convention (Applaudissements sur un certain nombre de bancs et murmures sur d'autres) ; en un mot, je demande le rapport du décret qui a été rendu hier.

Un grand nombre de membres s'élançant à la tribune et veulent parler en même temps.

Le Président s'efforce de rétablir le silence, puis donne la parole à Merlin (de Thionville).

Merlin (de Thionville). J'ai demandé la parole sur l'ordre du jour ; or, le véritable ordre du jour est de faire cesser la défiance qu'on s'efforce chaque jour de jeter parmi nous.

Buzot à dit hier qu'il fallait que l'Assemblée soit environnée d'une garde formée par des hommes des 83 départements de la République ; et moi je dis : Il faut que lorsque nos concitoyens vont combattre les ennemis de la liberté, ils soient certains de combattre pour tous les individus qui composent la République. et non pour des dictateurs ou des triumvirs. Je demande que ceux qui connaissent dans cette Assemblée des hommes assez pervers pour demander le triumvirat ou la dictature, m'indiquent ceux que je dois poignarder. J'invite donc Lasource, qui m'a dit hier qu'il existait dans l'Assemblée un parti dictatorial, à me l'indiquer et je déclare que je suis prêt à poignarder le premier qui voudrait s'arroger un pouvoir de dictateur.

Lasource. Il est bien étonnant qu'en m'interpellant, le citoyen Merlin me calomnie. Je ne lui ai point parlé d'un dictateur ni d'une dictature, c'est à dire du pouvoir d'un seul ; mais je lui ai parlé d'un pouvoir dictatorial, auquel je voyais tendre quelques hommes habiles dans l'art de l'intrigue, avides de domination. C'est une conversation particulière que le citoyen Merlin relève ; mais loin de me plaindre de cette indiscretion, je m'en applaudis ; car ce que j'ai dit en particulier, je le redirai à cette tribune, et c'est un besoin de mon cœur. Hier au soir, dans une assemblée publique, j'entendis dénoncer les deux tiers de la Convention nationale, comme aspirant à écraser les vrais amis du peuple et à détruire la liberté. En sortant, quelques citoyens se réunirent autour de moi ; je leur témoignai, avec une chaleur dont je ne sais point me défendre quand il s'agit de ma patrie, mes inquiétudes, ma douleur et mon indignation. Merlin s'arrêta avec nous, je ne lui tus point mes sentiments.

On criait contre le projet de loi propose pour la punition des provocateurs au meurtre et à l'assassinat. J'ai dit et je dis encore que cette loi ne peut effrayer que ceux qui méditent des crimes, et qui, en évitant dans l'ombre les vengeances de la loi, cherchent à les faire tomber tout entières sur le peuple qu'ils sacrifient en s'en disant les amis. (Applaudissements.) On criait contre la proposition de confier la Convention nationale à une garde composée de citoyens de tous les départements. J'ai dit et je dis encore que la Convention nationale ne peut ôter à tous les départements de la République le droit de suivre le dépôt commun, de veiller de concert sur leurs représentants. (Applaudissements.) On ne cesse de répéter que ce serait montrer de la défiance pour le peuple de Paris qui toujours à si bien gardé l'Assemblée nationale. Ce n'est pas le peuple que je crains, c'est lui qui nous a sauvés ; et puisqu'il faut parler enfin des dangers que chacun à courus, je rendrai avec plaisir hommage aux citoyens de Paris ; ce sont eux qui m'ont sauvé là (sur la terrasse des Feuillants) ce sont eux qui détournèrent de moi la mort dont, j'étais menacé ; qui éloignèrent de mon sein trente coups de sabre dont sans eux j'aurais été atteint dans la journée du 10 août. (Vifs applaudissements.) Mais je distingue soigneusement entre le peuple, que j'aime et que je servirai sans cesse, et les scélérats qui se couvrent de son nom, et pour lesquels je n'aurai jamais que haine et qu'horreur.

Ce n'est pas le citoyen que je crains, mais c'est le brigand qui pille ou l'assassin qui poignarde, et ceux-la, s'étonne-t-on que nous les craignons ?

J'interpelle à mon tour le citoyen Merlin. N'est-il pas vrai que lui-même m'a averti en confidence, un de ces jours, au comité de surveillance, que je devais être assassiné sur ma porte, ainsi que plusieurs de mes collègues, au moment où je rentrerais chez moi ? Ce n'est donc point contre le peuple de Paris que la Convention nationale a besoin d'une garde commune à tous les départements de la République, mais contre les assassins dont les ennemis de la patrie aiguisent les poignards et dirigent les coups.

Je déclare ici hautement que je voterai pour que tous les départements concourent à la garde du Corps législatif. Je crains le despotisme de Paris, et je ne veux pas que ceux qui y disposent de l'opinion des hommes qu'ils égarent, dominant la Convention nationale et la France entière. Je ne veux pas que Paris, dirige par des intrigants, devienne dans l'Empire français ce que fut Rome dans l'Empire romain. Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence comme chacun des autres départements ; jamais je ne ploierai sous son joug, jamais je ne consentirai qu'il tyrannise la République, comme le veulent quelques intrigants, contre lesquels j'ose m'élever le premier, parce que je ne me tairai jamais devant aucune espèce

de tyran. (Vifs applaudissements.)

J'en veux à ces hommes qui n'ont cessé de provoquer les poignards contre les membres de l'Assemblée législative qui ont le plus fermement défendu la cause de la liberté ; j'en veux à ces hommes qui, voulant écarter de la Convention nationale les membres de l'Assemblée législative, dont ils redoutaient la résistance et l'énergie, ont tenté de les faire égorger quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient se débarrasser d'eux que par ce moyen. J'en veux à ces hommes qui, le jour même où se commettaient les massacres, ont porté leur scélératesse audace jusqu'à décerner des mandats d'arrêt contre huit députés à la Législative qui n'avaient cessé de servir la cause de la liberté, qui n'avaient pas perdu un seul instant la confiance de l'Empire, qui n'avaient jamais émis une seule opinion antipopulaire. (Nouveaux applaudissements.)

Sont-ils les amis du peuple ceux qui dirigeaient les poignards contre ses plus constants amis ! Ah ! ce sont eux qui sont les ennemis, les seuls ennemis de la République ! Oui, ils veulent amener l'anarchie par les désordres des brigands envoyés par Brunswick et parvenir, par cette anarchie, à la domination dont ils ont soif ? Je ne désigne ici personne, parce que jusqu'à présent j'ai mieux vu les choses que les individus. Je suis le projet avec soin. J'ai soulevé le rideau. Lorsque les hommes que je dénonce m'auront fourni assez de traits de lumière pour les voir et les montrer à la France, je viendrai les démasquer à cette tribune, je viendrai les y attaquer, dusse-je, en sortant de cette enceinte, tomber sous leurs coups homicides. (Applaudissements.)

Je répète, en finissant, et la face de la République, ce que j'ai dit au citoyen Merlin en particulier. Je crois qu'il existe un parti qui veut dépopulariser la Convention nationale, qui veut la dominer et la perdre, qui veut régner sous un autre nom, en réunissant tout le pouvoir national entre les mains de quelques individus. Ma prédiction sera peut-être justifiée par l'événement ; mais je suis bien loin de croire que la France succombe sous les efforts de l'intrigue ; et j'annonce aux intrigants, que je ne crains point, qu'à peine démasqués ils seront punis, et que la puissance nationale, qui à foudroyé Louis XVI, foudroiera tous les hommes avides de domination et de sang. (Vifs applaudissements.)

Osselin. Messieurs, je ne ferai point de phrases pompeuses, mais une déclaration tranchée. Je suis né à Paris, je suis député de cette ville. On annonce un parti élevé dans son sein qui veut la dictature, des tribuns, des triumvirs. Il semble que ces nuages se portent sur la députation de Paris. Messieurs, voulez-vous faire cesser ces inquiétudes, ces soupçons ? Que chacun de nous s'explique avec franchise.

Je déclare, moi, qu'il faut être profondément pervers, profondément scélérat pour avoir conçu un semblable projet. Que chacun de nous annonce donc à la nation entière qu'il ne veut vivre et mourir que pour la liberté et l'égalité tout entière, que le gouvernement qu'il veut adopter est celui qui sera le plus populaire, le gouvernement oligarchique, la république la plus démocratique et qu'anathème soit prononcé contre celui qui osera concevoir une idée opposée. Voilà ce que je dis pour ma part, que chacun en fasse autant. (Vifs applaudissements.)

Rebecquy. Le parti qu'on vous a dénoncé, dont l'intention est d'établir la dictature, c'est le parti de Robespierre ; voilà ce que la notoriété publique nous a appris à Marseille, j'en atteste mon collègue, M. Barbaroux, et c'est pour le combattre que nous avons été envoyés ; je vous le dénonce.

Danton. C'est un beau jour pour la nation, c'est un beau jour pour la République française que celui qui amène une explication fraternelle au sein de cette Assemblée. S'il y a des coupables dans la Convention nationale, s'il existait un homme assez pervers pour vouloir s'élever au-dessus de ses concitoyens, pour vouloir dominer son pays, sa tête tomberait demain par un jugement de la Convention nationale ; que dis-je demain, sa tête tomberait aussitôt même qu'il serait démasqué.

On parle de dictateur, de triumvir. Messieurs, remarquez bien que cette imputation ne doit pas être vague et indéterminée ; il faut que les accusateurs la signent.

Rebecquy, s'élançant vers le bureau. Je vais la signer, moi.

Danton. Si j'eusse été l'accusateur, je le ferais également ; et cette imputation, dut-elle faire tomber la tête de mon meilleur ami, l'important serait avant tout pour moi de voir la nation française vengée. (Applaudissements.) Ce n'est pas la députation de Paris, prise collectivement, qu'il faut inculper ; je ne chercherai pas non plus à justifier chacun de ses membres ; je ne vous parlerai donc que de moi. Je suis prêt à vous retracer le tableau de ma vie publique. Depuis trois ans j'ai fait tout ce que j'ai cru devoir faire pour la liberté. Pendant la durée de mon ministère, j'ai employé toute la vigueur de mon caractère et j'ai apporté dans le conseil tout le zèle et toute l'activité du citoyen embrasé de l'amour de son pays. S'il y a quelqu'un qui puisse m'accuser à cet égard, qu'il se lève, et qu'il parle. Il existe, il est vrai, dans la députation

de Paris un homme dont les opinions sont pour le parti républicain, ce qu'étaient celles de Royon pour le parti aristocratique ; c'est Marat. Assez et trop longtemps l'on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme. J'invoque le témoignage du citoyen qui vous préside. Il lut, votre président, la lettre menaçante qui m'a été adressée par ce citoyen ; il a été témoin d'une altercation qui a eu lieu entre lui et moi à la mairie. Mais j'attribue ces exagérations aux vexations que ce citoyen a éprouvées. Je crois que les souterrains dans lesquels il a été renfermé ont ulcéré son âme... Il est très vrai que d'excellents citoyens ont pu être républicains par excès, il faut en convenir ; mais n'accusons pas, pour quelques individus exagérés, une députation tout entière. Quant à moi, je n'appartiens pas à Paris ; je suis ne dans un département vers lequel je tourne toujours mes regards avec un sentiment de plaisir ; mais aucun de nous n'appartient à tel ou tel département, il appartient à la France entière. Faisons donc tourner cette discussion au profit de l'intérêt public. (Applaudissements.)

Il est incontestable qu'il faut une loi vigoureuse contre ceux qui voudraient détruire la liberté publique. Eh bien, portons-la cette loi, portons une loi qui prononce la peine de mort contre quiconque se déclarerait en faveur de la dictature ou du triumvirat (Nouveaux applaudissements) ; mais après avoir posé ces bases qui garantissent le règne de l'égalité, anéantissons cet esprit de parti qui nous perdrait. On prétend qu'il est parmi nous des hommes qui ont l'opinion de vouloir morceler la France ; faisons disparaître ces idées absurdes, en prononçant la peine de mort contre leurs auteurs ? La France doit être un tout indivisible ; elle doit avoir unité de représentation. Les citoyens de Marseille veulent donner la main aux citoyens de Dunkerque. Je demande donc la peine de mort contre quiconque voudrait détruire l'unité en France, et je propose de décréter que la Convention nationale pose pour base du gouvernement qu'elle va établir l'unité de représentation et d'exécution. (Applaudissements.) Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie ; alors, je vous jure, nos ennemis sont morts. (Vifs applaudissements.)

Billaud-Varenne. Je demande que la Convention nationale prononce la peine de mort contre quiconque aura amené l'ennemi sur le territoire français.

Buzot. Rien ne prouve mieux que l'Assemblée, dans ses délibérations, doit se garder de toute espèce d'enthousiasme, que les propositions qui vous sont faites. Billaud-Varenne demande une peine de mort contre quiconque aura amené l'ennemi sur le territoire français, et l'on disait hier que le Code pénal a prononcé à cet égard. Danton a demandé la peine de mort contre celui qui aurait amené le triumvirat ou la dictature. Ce n'est pas contre la dictature qu'il faut porter une peine, c'est contre les moyens qui conduisent à la dictature. Il ne sera plus temps de punir le dictateur, quand il vous aura maîtrisés. Prenons garde d'exposer, par trop de précipitation, l'homme de bien à subir le sort du coupable. Il faut une loi précise, il faut que les mots expriment les choses, il faut nous garantir de l'enthousiasme. Il ne faut pas que la crainte dont on vous parle vous fasse rendre une loi qui expose l'homme de bien au fer de la mort, qui ne doit porter que sur les têtes des coupables, N'oubliez pas que si la loi répressive que vous voulez porter est vague et indéterminée, vous n'atteindrez pas votre but. Ces hommes adroits, dont l'imagination active, dont le jargon imposant séduit et entraîne profiteront de l'ascendant d'opinion qu'ils se seront acquis ; et lorsqu'ils vous auront conduit au point où la peine de mort serait applicable, ils mépriseront votre loi, ils auront préparé à l'avance les moyens d'en éviter les atteintes. Je demande donc le renvoi de cette proposition à l'examen du comité.

On vous a proposé également une loi qui déclarât l'unité de la République. Et qu'est-ce qui a dit, citoyen Danton, que quelqu'un songeât à la rompre, cette unité ? Lorsque j'ai dit hier qu'il fallait que la Convention fut entourée d'une garde composée d'hommes envoyés par les départements, n'était-ce pas parler en faveur de cette unité ? J'ai proposé cette mesure, et je disais que pour empêcher ces divisions fédératives, ces déchirements de la République française, il ne fallait que les départements ici, que chaque assemblée primaire envoyât ici un homme pour garantir cette unité. Je fais constater, en passant, que ceux qui, par une opinion dont je ne puis deviner les motifs, s'y sont opposés, ceux-là ont voté pour la séparation même des départements.

On nous parle de serment, je n'y crois plus au serment ; les Lafayette, les Lameth en avaient fait un, et ils l'ont violé. L'homme de bien n'a pas besoin de faire de serment pour défendre les intérêts de son pays. Un simple décret ne suffit pas pour assurer l'unité de la République française, il faut que cette unité existe parle fait, par une réunion d'hommes envoyés des 83 départements, pour environner la Convention. Mais toutes ces idées doivent être combinées avec soin. Je demande donc le renvoi de ces observations à la commission des Six, pour en faire le rapport le plus tôt possible. (Vifs applaudissements.)

Robespierre (Maximilien). En montant à cette tribune pour répondre à l'accusation portée contre moi, ce n'est point ma propre cause que je vais défendre, mais la cause publique, car celui qui est accusé d'avoir aspiré à une puissance contraire au maintien de la liberté et de l'égalité est un ennemi de la chose publique. Vous entendrez donc ma défense avec cette attention religieuse que vous devez à vos commettants et

quand je me justifierai, vous ne croirez point que je m'occupe de moi-même, mais de la patrie.

Citoyen, qui avez eu le courage de m'accuser de vouloir être l'ennemi de mon pays, à la face des représentants du peuple, dans ce même lieu où j'ai défendu ses droits, je vous remercie ; je reconnais dans cet acte le civisme qui caractérise la cité célèbre qui vous a député. Je vous remercie, car, vous, moi et la patrie, nous gagnerons tous à cette accusation.

Après la véhémence avec laquelle on s'est élevé à cette tribune contre un certain parti, après renumérotation des crimes qu'on lui a prêtés, on a désiré savoir quel en était le chef. Un citoyen s'est présenté pour le désigner, et s'est moi qu'il a nommé.

Citoyens, il est difficile sans doute de répondre à une accusation qui n'est point précise ; il est difficile de répondre à la plus vague, à la plus chimérique des imputations ; j'y répondrai cependant, car je crois de mon devoir de le faire.

Il est des hommes qui succomberaient sous le poids d'une accusation de tyrannie, mais je ne crains point ce malheur ; et grâces en soient rendues à mes ennemis, grâces en soient rendues à tout ce que j'ai fait pour la liberté. C'est moi qui, dans l'Assemblée constituante, j'ai pendant trois ans combattu toutes les factions. C'est moi qui ai combattu contre la cour, dédaigné ses présents, méprisé les caresses du parti plus séduisant, qui, sous le masque du patriotisme s'était élevé pour opprimer la liberté. (Murmures.)

Plusieurs membres : Ce n'est pas la question !

Tallien. Un membre inculqué doit avoir le droit de répondre.

Robespierre (Maximilien), Citoyens, pensez-vous que celui qui est accusé d'être traître envers son pays n'ait pas le droit d'opposer à cette inculpation vague sa vie tout entière ? Si vous le pensez, je ne suis point ici dans le sanctuaire des représentants de la nation. Je vous ai rendu un témoignage qui partait de mon cœur, et vous m'interrompez quand je me justifie ! Je ne reconnais point là un citoyen de Marseille, ni un représentant du peuple français. C'est quelque chose peut-être que d'avoir donné pendant trois ans une preuve irrécusable de mon patriotisme, d'avoir renoncé aux suggestions de la vanité, de l'ambition. C'est moi dont le nom fut lié avec les noms de tous ceux qui défendirent avec courage les droits du peuple ; c'est moi qui bravai non seulement la rage du parti aristocratique qui s'agitait dans ce côté, mais encore la perfidie des hypocrites qui dominaient dans celui-là ; c'est moi qui, en bravant les clameurs libéricides des uns, arrachai encore le masque dont se couvraient les Lameth, les Lafayette et tous les intrigants qui leur ressemblaient. Mais c'est là aussi que commencèrent mes crimes ; car un homme qui lutta si longtemps contre tous les partis avec un courage âpre et inflexible, sans se ménager aucun parti, celui-là devait être en butte à la haine et aux persécutions de tous les ambitieux, de tous les intrigants. Lorsqu'on veut commencer un système d'oppression, on doit commencer par écarter cet homme là.

Sans doute, plusieurs citoyens ont défendu mieux que moi les droits du peuple, mais je suis celui qui a pu s'honorer de plus d'ennemis et de plus de persécutions ; et ce système de persécutions est né au moment où, à la fin de la carrière de l'Assemblée constituante, le peuple de Paris me reconduisit avec le citoyen qui nous préside : touchant et doux témoignage dont le souvenir me dédommage de tant d'amertumes ! Mais en terminant cette honorable mission, il ne fut pas en mon pouvoir d'abandonner la cause de l'égalité et de la justice à laquelle j'avais attaché toutes mes affections. S'il était difficile de perdre un citoyen dans l'opinion publique, c'était celui que je viens de peindre avec ses défauts et ses qualités ; celui qui, dans l'Assemblée constituante, s'est fermé pour toujours le chemin des honneurs et de la puissance ; celui qui a fait décréter qu'aucun membre ne pourrait parvenir au ministère, ni à aucune des places du pouvoir exécutif, que deux ans après l'Assemblée. (Vifs mouvements d'impatience sur plusieurs bancs.)

Un membre : Concluez !

Osselin. Robespierre, veux-tu finir cette longue kyrielle et nous donner, en quatre mots, une explication franche ? (Vifs applaudissements.)

Lecointe-Puyraveau. Robespierre, ne nous entretiens pas de ce que tu as fait dans l'Assemblée constituante ; dis-nous simplement si tu as aspiré à la dictature et au triumvirat. (Nouveaux applaudissements.)

Robespierre (Maximilien). De tous les devoirs qui m'ont été imposés par ceux que je représente, le premier est de réclamer la liberté des opinions, d'empêcher qu'il ne s'élève des voix qui compromettent la justice de l'Assemblée, en ôtant à un citoyen la liberté de mettre sa justification dans tout son jour. Quoi ? L'on voudrait que je réduisisse ma justification à ces termes simples ? Je n'ai point proposé la dictature et le triumvirat.

Non, je prétends conserver le droit de me justifier par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. Au reste, si je suis monté à cette tribune pour répondre aux imputations qui me sont faites, ne croyez pas que je sois dans l'intention de vous importuner souvent ; reposez-vous sur moi du soin de vous épargner de l'ennui ; écoutez-moi du moins aujourd'hui, votre caractère et votre justice vous l'ordonnent ; votre amour pour la République vous en fait également un devoir. Je disais que les deux décrets qui ont ôté tout espoir à l'ambition des représentants du peuple, qui les ont dépouillés de tout ce qu'ils auraient pu convoiter pendant deux ans de puissance absolue, c'est moi qui les ai fait rendre, c'est moi qui.... (Nouveaux murmures.)

Quand l'Assemblée ne voudra plus m'entendre, elle me fera connaître sa volonté. Je sens qu'il est fâcheux pour moi d'être toujours interrompu.

Plusieurs membres : Abrégez !

Robespierre (Maximilien). Je n'abrégerai point. Eh bien, je m'en vais donc vous forcer à m'écouter. J'ose vous rappeler à votre dignité ; il ne suffit pas d'entendre un accusé, il faut l'entendre de suite, il faut l'entendre sans l'interrompre, sans l'outrager ; et, puisqu'il faut vous le dire, je ne me regarde pas comme un accusé, mais comme le défenseur de la cause du patriotisme. Je vous déclare que telle est la position où je me trouve, que je me crois obligé d'invoquer la justice de la majorité de la Convention contre certains membres qui sont mes ennemis.

Cambon. Il y a ici unité de patriotisme, et ce n'est point par haine qu'on interrompt Robespierre.

Babey. Président, faites finir Robespierre ; son intention n'est pas, sans doute, de nous faire perdre la séance.

Salle. Robespierre est accusé par des députés. Au lieu de toutes ces déclamations, qu'il donne l'explication positive qu'on lui demande.

Ducos, l'aîné. Il importe infiniment que Robespierre soit parfaitement libre dans la manière dont il expose sa justification. Je demande pour son intérêt, pour le notre surtout, qu'il soit entendu sans interruption. (Vifs applaudissements.)

Robespierre (Maximilien). Un des membres qui m'ont interrompu à supposé que je devais répondre simplement à cette question : Avez-vous proposé la dictature ou le triumvirat ? Je dis que, si je répondais par une simple dénégation, je n'aurais rien fait. Je dis que je ne suis pas accusé. Je dis que cette accusation est un crime. Je dis que cette accusation, qui est l'objet d'une machination infâme, n'est pas dirigée pour me perdre, mais pour perdre la chose publique. (Rires et murmures.) Je demande que ceux qui me répondent par des rires, par des murmures, se réunissent contre moi, que ce petit tribunal prononce ma condamnation, ce sera le jour le plus glorieux de ma vie. Oui, il était absurde de m'accuser, puisque, non content de remplir en vrai patriote les devoirs que mes commettants m'avaient imposés, je me suis encore dépouillé de tout ce que je pouvais regarder comme la récompense de mon patriotisme. La meilleure réponse à de vagues accusations est de prouver qu'on a toujours fait des actes contraires. Loin d'être ambitieux, j'ai toujours combattu les ambitieux. Ah ! si j'avais été homme à m'attacher à l'un de ces partis qui, plus d'une fois, tentèrent de me séduire, si j'avais transigé avec ma conscience, avec la cause du peuple, je serais à l'abri de toutes persécutions, j'aurais évité la haine de ces hommes redoutables par leur influence, j'aurais eu l'avantage d'allier avec la réputation de patriote toutes les douceurs, toutes les récompenses du patriotisme qui sait se presser à des actes de complaisance ; et, depuis un an que je combats contre quelques personnes, dont cependant je ne suspecterai point le patriotisme, on m'a présenté souvent le gage de la paix, j'en ai même accepté le baiser, mais j'ai gardé mon opinion qu'on voulait m'arracher.

Paris est l'arène où j'ai soutenu ces combats politiques contre mes détracteurs ; ce n'est donc point à Paris qu'on peut en imposer sur mon compte, car là on assiste aux délibérations de l'Assemblée nationale, aux débats des sociétés patriotiques ; mais il n'en est pas de même dans les départements ; et vous, représentants du peuple, qui devez apporter ici des sentiments de fraternité pour vos collègues, c'est vous que j'adjure de m'écouter.... Il n'en est pas de même dans les départements, là vous ne connaissez ces débats que par les papiers publics. Eh bien, ces papiers défiguraient, pour la plupart, la vérité, suivant l'intérêt d'une coalition dans laquelle se trouvent ceux que j'appelais tout à l'heure mes ennemis ; et nous, qui avions une opinion contraire à ce système, nous ne lui opposions aucun papier. C'est ainsi que la calomnie a pu exercer impunément ses ravages dans les départements et voici l'origine de ces sinistres préventions qu'on a si bien réussi à vous inspirer. Mais, en ce moment, je vous en conjure, au nom de la chose publique, dégagez-vous de ces impressions dangereuses, écoutez-moi avec impartialité. Si la calomnie est la plus redoutable de toutes les persécutions, elle est aussi celle qui nuit le plus à l'intérêt de la patrie. On nous a accusés partout de tramer des projets ambitieux contre la liberté de notre pays ; mais

avant cette accusation nous avions, nous, dévoilé des faits multipliés, des faits précis d'un système aristocratique favorable seulement à l'intérêt d'un parti et à un chef de parti. On nous a accusés, par des expressions insignifiantes ; mais nous avons fait, nous, des dénonciations positives ; et c'est au moment où nous combattons les coupables, c'est lorsque, avant la guerre, je demandais la destitution de Lafayette, qu'on a osé dire que j'avais eu des conférences avec la reine, avec la Lamballe ; c'est alors qu'on nous imputait à crime les phrases irréfléchies d'un patriote exagéré et les marques de confiance qu'il donnait à des hommes dont il avait éprouvé, pendant trois ans, l'incorruptibilité ; et ces combinaisons perfides, on les renouvelle depuis le commencement de la Convention nationale ; elles en ont même précédé l'ouverture, parce que ceux qui avaient véritablement le dessein d'opprimer la liberté ont pensé qu'il fallait commencer par perdre, dans l'opinion publique, les citoyens qui ont fait le serment de combattre jusqu'à la mort, d'immoler toutes les factions, tous les partis.

On nous a dit sans preuves : vous aspirez à la dictature et nous, nous avons soupçonné d'après des faits, que nos accusateurs voulaient nous donner un gouvernement étranger annonceurs, étranger à nos principes d'égalité ; nous avons soupçonné qu'on voulait faire de la République française un amas de républiques fédératives qui seraient sans cesse la proie des fureurs civiles ou de la rage des ennemis. Je ne sais si ces indices sont fondés ; mais nous avons cru devoir adopter ces soupçons d'après l'affectation de quelques personnes à calomnier ceux qui avaient voulu la liberté tout entière. Nous les avons conçus, ces soupçons, lorsque nous avons entendu calomnier les citoyens de Paris (Murmures), qui, dans la Révolution du 10 août (Nouveaux murmures), ont déployé tant d'énergie, lorsque nous avons entendu accuser la Commune ; lorsque nous avons entendu dire que la loi agraire avait été prêchée dans l'assemblée électorale, quand nous savions, nous, membres de cette assemblée, qu'il n'y avait été agité aucune question relative à la propriété ; lorsque nous avons entendu peindre la ville de Paris comme le repaire des assassins et des brigands ; lorsque nous avons vu tous les coups qui ont porté sur les hommes les plus atroces, présentés comme des crimes en les dépouillant de tous les caractères de la Révolution. Quand nous avons vu rejeter tous ces faits sur les autorités constituées révolutionnairement dans Paris, nous avons cru qu'il y avait un dessein formé de faire une République fédérative. Alors seulement nous avons reconnu le plan dévastateur combiné par nos ennemis et nous avons dit leur opposer et notre courage et toute énergie dont nous étions capables. Par cette conduite nous avons attiré sur nous et les rugissements de la calomnie et les efforts de la vengeance.

Je reviens à moi. Vous croyez donc que j'ai conspiré contre la liberté de mon pays ; détrompez-vous. Est-ce accuser un citoyen que de lui dire : Vous aspirez à la dictature ? Quels sont vos faits, où sont vos preuves ? Ah ! vous n'avez rien dit, mais vous avez eu assez de confiance pour croire que ce mot lancé contre moi pourrait me rendre l'objet d'une persécution. Vous ne savez donc pas quelle est la force de la vérité, quelle est l'énergie de l'innocence quand elle est défendue avec un courage imperturbable. Vous m'avez accusé ? mais je ne vous en tiens pas quitte ; vous signerez votre accusation, vous la motiverez ; elle sera jugée aux yeux de la nation entière ; il faut savoir si nous sommes des traîtres, si nous avons des desseins contraires à la liberté, contraires aux droits du peuple que nous n'avons jamais flatté, car on ne flatte pas le peuple on flatte bien les tyrans, mais la collection de 25 millions d'hommes, on ne la flatte pas plus que la divinité. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

J'en ai trop dit sur cette misérable inculpation ; je viens aux propositions qui ont été faites. La première, vous a-t-on dit, serait de décerner la peine de mort contre quiconque proposerait la dictature, le triumvirat, ou toutes autres autorités contraires au système de liberté adopté par la République française. Je dis que cette proposition ne peut être éludée que par ceux qui auraient conçu le système d'accaparer toutes les places et l'opinion, où qui se croiraient soutenus par les puissances étrangères. Sans doute nous mourrons tous pour arrêter cette coalition des despotes ; mais si ces hommes se croyaient assez près de la victoire pour affecter la couronne dictatoriale, demain ils ne seraient plus ; le peuple aurait prononcé leur arrêt de mort.

Une autre proposition est celle de déclarer que la République française ne formera qu'un seul État. Qu'y a-t-il donc de difficile dans une pareille déclaration ? La nécessité de l'unité de la République n'est-elle pas reconnue ? Y a-t-il deux opinions sur ce point ? Que signifient ces demandes éternelles de renvoyer à des commissions ? N'est-il pas vrai qu'une grande Assemblée, chargée de construire le grand édifice d'une Constitution, doit faire par elle-même tout ce qu'elle peut faire ; qu'elle ne peut en confier le travail à quelques personnes sans compromettre à certains points les intérêts du peuple ? Qu'on renvoie des objets de détail, à la bonne heure, mais renvoyer ces propositions, c'est violer tous les principes.

Déclarons que la République française formera un État unique, soumis à des lois constitutionnelles, uniformes. Il n'y a que la certitude de l'union la plus forte entre toutes les parties de la France qui puisse fournir les moyens de repousser ses ennemis avec autant d'énergie que de succès. Je demande donc que ces propositions, aussi simples que naturelles, soient adoptées sur-le-champ, et qu'on examine à fond l'objet qui me regarde. (Nouveaux applaudissements.)

Barbaroux. (Barbaroux, de Marseille, se présente pour signer la dénonciation qui a été faite.) Nous étions à Paris, dit-il, avant et après le 10 août vous savez quelle conspiration patriotique a été tramée pour renverser le trône de Louis XVI le tyran. Les Marseillais ayant fait cette Révolution, il était pas étonnant qu'ils fussent recherchés par les différents partis qui malheureusement divisaient alors Paris. On nous fit venir chez Robespierre. Là, on nous dit qu'il fallait se rallier aux citoyens qui avaient acquis de la popularité. Le citoyen Panis nous désigna nominativement Robespierre, comme l'homme vertueux qui devait être dictateur de la France. (Mouvements d'agitation et murmures.) Mais nous lui répondîmes que les Marseillais ne baisseraient jamais le front ni devant un roi, ni devant un dictateur. (Vifs applaudissements.) Voilà ce que je signerai, et ce que je défie Robespierre de démentir.

On vous dit, citoyens, que le projet de dictature n'existe pas. Il n'existe pas ! Et je vois dans Paris une commune désorganisatrice qui envoie des commissaires dans toutes les parties de la République pour commander aux autres communes, qui délivre des mandats d'arrêt contre des députés du Corps législatif et contre un ministre, homme public, qui appartient, non pas à la ville de Paris, mais à la République entière (Vifs applaudissements.) Le projet de dictature n'existe pas ! Et cette même Commune de Paris écrit à toutes les communes de la République de se coaliser avec elle, d'approuver tout ce qu'elle a fait, de reconnaître en elle la réunion des pouvoirs. On ne veut pas la dictature ! Pourquoi donc s'opposer à ce que la Convention décrète que des citoyens de tous les départements se réuniront pour sa sûreté dans cette ville immense, ou 100 000 scélérats peuvent se rassembler et ou Daigremont avait formé des brigades ?... Citoyens, ces oppositions seront vaines ; les patriotes vous feront un rempart de leurs corps. 800 Marseillais sont en marche pour venir concourir à la défense de cette ville et à la vôtre. Marseille, qui constamment a prévenu les meilleurs décrets de l'Assemblée nationale ; Marseille, qui depuis quatre mois a aboli chez elle la royauté, a donné encore la première l'exemple de cette mesure. Élie a choisi ces 800 hommes parmi les citoyens les plus patriotes et les plus indépendants de tout besoin. Leurs pères leur ont donné à chacun deux pistolets, un sabre, un fusil, et un assignat de 500 livres. Ils sont accompagnés par 200 hommes de cavalerie, armes et équipés à leurs frais. Ils vont arriver ; et les Parisiens, n'en doutons pas, les recevront avec fraternité, malgré les arguments par lesquels on cherche à leur prouver que ce renfort de patriotes est inutile : car ces arguments sont absolument les mêmes que ceux que débitait l'ancien état-major de la garde nationale de Paris, lorsqu'il voulait empêcher, il y a quatre mois, la formation du camp de 20 000 hommes. (Vifs applaudissements.)

Hâtez-vous donc de rendre ce décret, et de consacrer, par là, le principe que la Convention n'appartient pas seulement à Paris, mais à la France entière (Nouveaux applaudissements.) Pour nous, députés du département des Bouches-du-Rhône, nous voterons pour ce décret, qui ne peut de plaire à la ville de Paris, puisqu'il assure sa défense. Nos commettants nous ont chargés de combattre les intrigants et les dictateurs, de quelque cote qu'ils se trouvent. Voyez avec quelle rage les uns et les autres distillent la calomnie ; ils vous accusent déjà d'avoir déclaré la guerre. La guerre, citoyens... Elle a été entreprise pour la cause la plus juste, pour celle de la liberté ; elle a tué Louis XVI... Il faut donc la continuer avec courage. Jugez ensuite le ci-devant roi. Puisque vous réunissez tous les pouvoirs, il vous appartient d'exercer, dans cette circonstance, le pouvoir judiciaire. Entourez-vous des Parisiens et des citoyens libres des départements qui veulent combattre sous vos yeux l'ennemi commun. Rappelez la municipalité de Paris à ses fonctions administratives. N'abandonnez pas cette ville, qui a tant servi la liberté, dussions-nous être bloqués par l'ennemi ; mais décrétez que nos suppléants se réuniront dans une ville désignée, si nous devons mourir ici. (Double salve d'applaudissements.)

Proscrivons le gouvernement fédératif, pour n'avoir qu'une République unique... Quant à l'accusation que j'ai faite en commençant, je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais ; qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation ; mais qu'il ne parle pas de calomnies. S'il a servi la liberté par ses écrits, nous l'avons défendue de nos personnes. (Applaudissements.) Citoyens, quand le moment du péril sera venu, alors vous nous jugerez ; alors nous verrons si les faiseurs de placards sauront mourir avec nous. (Nouvelles salves d'applaudissements.)

Un grand nombre de membres : Nous demandons l'impression du discours de Barbaroux !

Marat. C'est pour me dénoncer que je demande la parole.

Barère et plusieurs autres membres s'élancent vers la tribune.

Tallien. Vous ne voulez pas sans doute imprimer une calomnie : or, il y a dans ce discours un fait inexact. (Murmures.) Il y est dit que la municipalité de Paris a invité les autres communes à se fédérer à elle.

Plusieurs membres : Oui ! oui !

D'autres membres : Elle répondra !

Tallien. Je soutiens que jamais il n'est émané de cette commune aucun acte public de cette nature...
(Les murmures continuent et couvrent la voix de l'opinant)

Boilleau (le jeune). J'atteste que ayant été député par assemblée électorale séante à Auxerre au-devant des commissaires du pouvoir exécutif, ceux-ci me dirent que la commune de Paris était emparée de tous les pouvoirs, qu'il n'y avait plus de confiance à mettre dans les administrateurs ni les généraux ; que la commune de Paris avait décidé de ne plus rien laisser faire au pouvoir exécutif qu'en surveillant ses opérations, qu'elle nous invitait à se réunir à elle, et à approuver les mesures qu'elle prendrait pour le salut public. En un mot, ces commissaires se disaient envoyés plus particulièrement par la commune de Paris que par le pouvoir exécutif.

Tallien. C'est autant de calomnies ! (De violents murmures positivement contre lui.)

Cambon. Comme ayant assisté à la session de l'Assemblée nationale législative, je dois ici appuyer une dénonciation qui lui a été faite, et sur laquelle sa prompte séparation l'a empêchée de prononcer. L'on me démentira peut être ; mais je n'en dois pas moins déclarer les faits qui sont à ma connaissance. J'ai vu afficher dans Paris des imprimés où l'on disait qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut public que le triumvirat et ces écrits sont signés par Marat. J'ai vu, dans des jours de deuil, des dénonciations faites contre des membres du Corps législatif, qui ont été forcés de demander leur démission, ici, à cette tribune, pour des fonctions qui leur avaient été confiées par Assemblée nationale. J'ai vu des municipaux persécuter les représentants du peuple, dont la nation avait prononcé l'inviolabilité ; je les ai vus fouiller les papiers dans les dépôts, s'immiscer dans la comptabilité des caisses publiques et y mettre les scellés. Et quel autre exemple de dictature aurait-on pu donner ? N'est-ce pas vouloir dire : La commune de Paris fait la nation entière. Comment, en effet, lorsqu'il existe une Assemblée nationale, a-t-on l'audace de s'emparer des caisses publiques ? J'ai vu ces mêmes hommes s'obstiner dans leur refus d'obéir à la loi ; car il en existe une qui porte que la commune de Paris sera renouvelée, et elle ne l'est pas encore. Les lois ne sont-elles donc pas obligatoires pour cette commune comme pour toutes les communes de la République ? J'ai vu cette même commune aller dans tous les édifices nationaux, s'emparer de tous les effets les plus précieux, sans même dresser aucun procès-verbal de ces enlèvements ; et lorsqu'un décret a ordonné que ces effets seraient apportés à la trésorerie nationale, j'ai vu encore ce décret rester sans exécution.

Voilà les faits. Répondez, vous qui niez le projet d'établir à Paris une autorité dictatoriale., qui, on veut nous donner le régime municipale de Rome, nous asservir à la volonté de quelques intrigants. Doit-on s'étonner si des âmes fortes, prêtes à tout sacrifier pour le salut de la liberté se précautionnent contre ce nouveau genre d'oppression ? (Applaudissements.) Je le dis : les pays méridionaux veulent l'unité républicaine.

(Une impulsion spontanée fait lever l'Assemblée tout entière. Nous la voulons tous ! s'écrient tous les représentants)

Cambon. Ils en donnent un exemple remarquable. Non seulement ils ont envoyé des représentants à la Convention, mais ils vous envoient des défenseurs chargés de combattre pour la liberté partout où elle sera attaquée. (Applaudissements.) Mais, animés d'un patriotisme aussi chaud que le climat qu'ils habitent, ils veulent la liberté tout entière, et ils combattront tous les individus qui ne parleront sans cesse que d'eux, sous le prétexte de combattre le gouvernement fédératif ; ils ne veulent point d'unité de personnes, mais d'unité dans le corps représentatif. (Applaudissements.) Ils ont fait la terrible expérience de ce que c'est que de se soumettre, soit par l'opinion, soit autrement, à un seul individu ; et si l'on veut prouver, non par des phrases, mais par des faits, qu'on ne veut pas la dictature, qu'on exécute les lois. (Double salve à applaudissements.)

Fockedey. C'est dans le département du Nord que ces mêmes émissaires de la commune de Paris ont osé tenir les discours les plus incendiaires, et j'atteste qu'ils ont cherché à y fomenter la rébellion ; ils ont voulu dicter des lois à toute la République, et ils osent nier que le projet de dictature existe ! Ils ont dit à la société populaire de Douai : Dressez des échafauds, que les remparts soient hérissés de potences ; que quiconque ne sera pas de notre avis y soit immolé à l'instant. La commune de Paris, ont-ils ajouté, s'est emparée de tous les pouvoirs ; approuvez toutes les mesures qu'elle prendra, et elle sauvera l'empire. Ils seraient parvenus à égarer une partie du peuple, mais le citoyen Rançon, accusateur public, et le courageux Merlin, qui siège ici, prirent la parole, et les menacèrent de toute la rigueur des lois. Ils furent obligés de se retirer. Voilà comment, dans une ville majeure, ces députés, vils intrigants, voulaient, au lieu de la liberté, ne propager que l'anarchie et le désordre. (Applaudissements.)

Bernier. Pendant que l'assemblée électorale de Seine-et-Marne était formée à Meaux, deux députés de la municipalité de Paris vinrent décorés de leur écharpe ; ils nous annoncèrent qu'il n'y avait plus de lois, que nous étions maîtres de faire ce que nous voudrions, que nous étions souverains. Ils ont électrisé notre assemblée ; ils nous ont conduits d'inconséquence en inconséquence ; ils ont voulu proscrire l'habit national ; ils se sont emparés d'une collecte que nous avions faite ; ils ont ensuite péroré le peuple et, le soir même, quatorze têtes ont tombé. Ces municipes, prétendus amis de la liberté, ne sont donc que des incendiaires, des voleurs et des assassins.

Marat. J'invite l'opinant à nommer son état.

Louvet. Si Marat dit un mot, je demande la parole contre lui.

Panis. Je ne monte à la tribune que pour répondre à l'inculpation du citoyen Barbaroux. Je ne l'ai vu que deux fois, et j'atteste que ni l'une ni l'autre je ne lui ai parlé de dictature. Je me rappelle qu'ayant besoin de lui pour engager les Marseillais à venir enfin à la section des Cordeliers, mesure que j'avais jugée, ainsi que beaucoup de bons citoyens, très importante, je m'adressai à Barbaroux pour effectuer cette translation. J'étais membre du corps municipal, et je me trouvais à la mairie avec Sergent et plusieurs bons citoyens qui jouissaient de la confiance des patriotes. Les citoyens venaient à chaque instant nous rendre compte de leurs craintes sur le château des Tuileries. Ils nous annonçaient que le projet était formé pour égorger toutes les patriotes dans la nuit du 9 au 10. Ils nous en donnaient non seulement des indices, mais les preuves les plus claires. Nous entendîmes les dépositions d'un nombre immense de citoyens. Ces preuves subsistent encore, et nous les produirons. Je m'adressai donc à Barbaroux, et lui dis : Depuis quinze jours, je fais de vains efforts pour engager les Marseillais à venir à la caserne des Cordeliers, section du Théâtre-Français ; cependant cette section me paraît devoir être, dans des moments de danger, le point de ralliement des patriotes. C'est toujours elle qui a donné l'éveil aux citoyens. Danton y préside ; elle est animée d'un patriotisme brûlant. Si les Marseillais sont là, il sera possible de sortir de notre situation. Elle est terrible. Nous sommes perdus si nous ne parvenons à vider le cheval de Troie. C'est ainsi que j'appelais alors le château des Tuileries. 15 000 aristocrates soudoyés sont prêts à nous égorger.

L'objet de mon entretien avec Barbaroux était donc que de le prier d'engager les Marseillais à venir aux Cordeliers. J'étais instruit de tous les projets de la Cour ; nous avions plusieurs bons citoyens qui se glissaient dans le château, et qui nous rapportaient ce qui s'y passait. Plusieurs enregistrés de l'infâme Daiglemont, payés à 10 livres et 15 livres par jour, étaient cependant bons patriotes, et venaient nous révéler tous les secrets de cette conjuration. Que faire dans de si cruelles conjonctures ? La bombe allait éclater ; nous étions perdus, si nous n'avions l'adresse de prévenir le coup. Beaucoup d'excellents citoyens étaient trop confiants, ils voulaient des preuves judiciaires, mais les preuves politiques nous unissaient. Nous résolûmes de tout tenter seuls. Nous nous réunîmes donc un certain nombre de bons citoyens, pour traîner patriotiquement le siège des Tuileries.

Président, vous étiez alors à la mairie ; vous devez vous rappeler que quelques jours avant le 10, je vous dis : Nous ne pouvons plus y tenir, il faut vider le château des conjurés qui y sont réunis par milliers, nous n'avons plus de salut que dans une sainte insurrection. Vous ne voulûtes pas me croire, vous pensiez que le parti aristocratique était abattu, qu'il n'était plus à craindre. Je fus donc obligé de me séparer de vous, pour continuer mes opérations. Nous nous réunîmes aux Cordeliers ; et si notre insurrection n'eut pas été faite, nous serions tous égorgés. Vous en verrez les preuves, elles sont immenses, mathématiques, évidentes ; vous vous rappelez notre position à la mairie ; nous n'y étions que deux chauds patriotes, le sergent et moi ; nous étions environnés de l'aristocratie de nos bureaux et d'espions. Avions-nous un secret patriotique, il était aussitôt éventé. Nous résolûmes donc de former un comité secret pour recueillir les renseignements que venaient nous apporter les bons citoyens. Les Marseillais brûlaient, comme nous, du désir d'abattre le despotisme. Ils allèrent loger à la caserne des Cordeliers, ils vinrent dès le lendemain nous demander des cartouches. Nous ne pouvions leur en délivrer sans votre signature, Président, mais nous craignions de vous en parler, parce que vous n'étiez pas assez défiant.

Un jeune Marseillais brûlant de patriotisme, se mettant le pistolet sur la gorge, s'écria : Je me tue, si vous ne me donnez pas les moyens de défendre ma patrie ; il nous arracha des larmes, et enfin nous signâmes seuls l'ordre de délivrer des cartouches.

Quant au citoyen Barbaroux, je ne le vis plus depuis, et j'atteste, sur mon serment, que je ne lui ai pas dit un seul mot qui ne fut relatif à la translation des Marseillais, et que je ne lui ai jamais parlé de dictature. D'où a-t-il pu inférer une pareille accusation ? Quels sont ses témoins ?

Rebecquy. Moi, monsieur.

Panis. Vous êtes son ami, je vous récusé. (Murmures.) En vérité cela ne vous paraît-il pas bien étrange ?

Quoi ? dans l'instant où les patriotes étaient prêts à être immolés, ou notre seul soin, notre seule pensée étaient de faire le siège des Tuileries, nous aurions songé à la dictature dans un moment où nous étions trop persuadés de l'insuffisance de notre force, où je disais à tous mes amis : Il y a cent à parier contre un que nous succomberons ; mais il vaut mieux prévenir le coup que d'attendre une mort certaine ? Dans ce moment où je crois à chaque instant voir Paris égorgé, j'aurais songé à établir une autorité dictatoriale ? Elle ne s'établit que par des forces immenses, et nous étions les plus faibles : jugez des vraisemblances. Cet événement m'avait mis en relation avec les chefs des Marseillais. Je les adjure tous de déclarer si jamais je leur ai parlé de dictature, ni de Robespierre ; et certes, si j'avais conçu le projet qu'on nous attribue, ce n'est pas à Barbaroux seul que j'en aurais parlé. Dans ce temps-là, je n'avais pas vu Robespierre depuis un mois. Et jamais Robespierre ne m'a exprimé le désir infâme de la dictature ; mais il m'a souvent parlé de nous unir à tous nos frères des départements contre l'hydre aristocratique. Je demande que Barbaroux soit forcé de reconnaître qu'il s'est trompé.

Quant aux opérations. du comité de surveillance qui à été aussi inculpé, je suis prêt à les justifier.

Brissot de Varville. Par quel motif avez-vous délivré un mandat d'arrêt contre un député ? N'était-ce pas pour l'immoler avec les prisonniers de l'Abbaye ?

Panis. On ne se reporte pas assez dans les circonstances terribles où nous nous trouvions. Nous vous avons sauvés, et vous nous abreuvez de calomnies ! Voilà donc le sort de ceux qui se sacrifient au triomphe de la liberté ! Notre caractère chaud, ferme, énergique, nous a fait, et particulièrement à moi, beaucoup d'ennemis.

Qu'on se représente notre situation, nous étions entourés de citoyens irrités des trahisons de la Cour. On nous disait : Voici un aristocrate qui prend la fuite, il faut que vous l'arrêtiez, ou vous êtes même un traître. On nous mettait le pistolet sur la gorge, et nous nous sommes vus forcés de signer des mandats, moins pour notre propre sûreté que pour celles des personnes qui nous étaient dénoncées.

Par exemple, beaucoup de bons citoyens vinrent nous dire que Brissot partait pour Londres avec les preuves écrites de ses machinations. Je ne croyais pas, sans doute, à cette inculpation, mais je ne pouvais répondre personnellement et sur ma tête, qu'elle ne fut pas vraie. J'avais à modérer l'effervescence des meilleurs citoyens reconnus pour tels par Brissot lui-même. Je ne crus pouvoir mieux faire que d'envoyer chez lui des commissaires, pour lui demander fraternellement la communication de ses papiers, convaincu que cette communication ferait éclater son innocence et dissiperait tous les soupçons, ce qui en effet est arrivé. On a accusé le comité de surveillance d'avoir envoyé des commissaires dans les départements, pour enlever des effets ou même arrêter des individus. Voici les faits. Nous étions alors en pleine révolution ; les traîtres s'enfuyaient, il fallait les poursuivre ; le numéraire s'exportait, il fallait l'arrêter. On vint, de la part de plusieurs bons citoyens qui avaient bien mérité de la patrie, nous avertir qu'il y avait à Haussy-le-Franc, dans la maison de Mme Louvois, beaucoup d'argenterie qui devait être exportée. Nous chargeâmes ces citoyens d'y aller en qualité de commissaires. Nous écrivîmes aux officiers municipaux du lieu, pour les inviter à se réunir à nous. Le département s'y opposa. Le maire Guyardel empêcha les commissaires d'être égorgés ? Croyez-vous que nous nous fussions exposés à tous ces dangers, si ce n'eût été pour le salut public ? Oui nous avons illégalement, si vous voulez, mais pour le salut de la patrie, empêché l'exportation de sommes très considérables. Voilà ce que nous ferons attester par une foule de bons citoyens, car j'ai la prétention de répondre victorieusement à tout. Quant à l'inculpation de Barbaroux, je la nie formellement ; je le prie de la soutenir de tout son pouvoir. J'emploierai toutes mes facultés à faire triompher la vérité

Marat. Je demande la parole. (De violents murmures, des cris : A bas de la tribune, prononcés avec toute la chaleur de l'indignation s'élèvent de toutes parts.)

Delacroix. Je demande que l'Assemblée ne prononce que lorsqu'elle aura tous les éclaircissements qui lui ont manqué jusqu'ici, et je fais la motion expresse que Marat soit entendu.

Marat. J'ai donc, dans cette Assemblée, un grand nombre d'ennemis personnels ?

(Tous ! tous ! s'écrie Assemblée entière, en se levant avec indignation.)

Marat. Si j'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis, je les rappelle à la pudeur et à ne pas opposer de vaines clameurs, des huées, ni des menaces à un homme qui s'est dévoué pour la patrie et pour leur propre salut. Ce n'est pas par des menaces et les outrages que l'on prouve à un homme inculpé qu'il est coupable ; ce n'est pas en criant haro sur un défenseur du peuple qu'on peut lui démontrer qu'il est criminel. Qu'ils m'écoutent un instant en silence, je n'abuserai pas de leur patience.

Je rends grâce à la main cachée qui a jeté au milieu de nous un vain fantôme pour intimider les âmes

faibles, pour diviser les citoyens et jeter de la défaveur sur la députation de Paris. Je rends grâce à mes persécuteurs de m'avoir fourni une occasion de vous montrer mon âme tout entière.

On a osé l'accuser d'aspirer au tribunat. Cette inculpation ne peut avoir aucune couleur, si ce n'est parce que j'en suis membre. Eh bien, je dois à la justice de déclarer que mes collègues, nommément Robespierre, Danton, ainsi que tous les autres, ont constamment improuvé l'idée soit d'un tribunat, soit d'un triumvirat, soit d'une dictature. Si quelqu'un est coupable d'avoir jeté dans le public ces idées, c'est moi. Je crois être le premier écrivain politique et être le seul en France depuis la Révolution, qui ait proposé un tribun militaire, un dictateur, des triumvirats, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. Si vous trouvez cette opinion répréhensible, j'appelle sur ma tête la vengeance de la nation ! Mais, avant de faire tomber l'opprobre ou le glaive, daignez m'entendre. (Applaudissements dans quelques tribunes.)

Eh quoi ? des opinions, avouées hautement et soumises à l'examen des lecteurs, peuvent-elles donc être regardées comme des délits ? Non sans doute. Fussent-elles fausses, elles ne seraient jamais que de simples erreurs, fussent-elles extravagantes, leur auteur ne passerait jamais pour un aveugle ou un insensé. C'est dans les ténèbres que se cachent les traîtres, que se trament les complots, et jamais machinateur ne prêcha sa doctrine sur les toits. J'ai soumis mes opinions à l'examen du public ; si elles sont dangereuses, c'est en les combattant par des raisons solides, et non en me vouant à l'anathème que mes ennemis devaient les proscrire ; c'est en les réfutant, et non en levant sur ma tête le glaive de la tyrannie, qu'ils devaient en détruire la funeste influence.

Mes opinions, d'ailleurs, sur le triumvirat et le tribunat sont consignées dans des écrits, signés de moi, imprimés et colportés publiquement depuis près de trois ans, et c'est aujourd'hui qu'on entreprend de les métamorphoser en crimes de lèse-nation ? Pourquoi avoir tant attendu ?

Et puis, que me reprochez-vous ?

Au milieu des machinations, des trahisons dont la patrie était sans cesse environnée ; à la vue des complots atroces d'une cour perfide ; à la vue des menées secrètes des traîtres renfermés dans le sein même de l'Assemblée constitutive ; enfin, à la vue des suppôts du despotisme qui siégeaient dans l'Assemblée législative, me ferez-vous un crime d'avoir proposé le seul moyen que je crusse propre à nous retenir au bord de l'abîme entrouvert ? Lorsque les autorités constituées ne servaient plus qu'à enchaîner la liberté, qu'à égorgier les patriotes sous le nom de la loi, me ferez-vous un crime d'avoir provoqué sur la tête des traîtres la hache vengeresse au peuple ? Non, si vous me l'imputiez à crime, le peuple vous démentirait ; car, obéissant à ma voix, il a senti que le moyen que je lui proposais était le seul pour sauver la patrie ; et, devenu dictateur lui-même, il a su se débarrasser des traîtres.

Ce sont les scènes sanglantes des 14 juillet, 6 octobre, 10 août, 2 septembre, qui ont sauvé la France... Que n'ont-elles été dirigées par des mains habiles !

J'ai frémi moi-même des mouvements impétueux et désordonnés du peuple, lorsque je les vis se prolonger ; et pour que ces mouvements ne fussent pas éternellement vains, et qu'il ne se trouvât pas dans la nécessité de les recommencer, j'ai demandé qu'il nommât un bon citoyen, sage, juste et ferme, connu par son ardent amour de la liberté, pour diviser ses mouvements et les faire servir au salut public. Suivez mes écrits, c'est dans cette vue que j'ai demandé que le peuple se nommât un dictateur, un tribun militaire. Pour prévenir les abus et les dangers d'une pareille mission, j'ai recommandé qu'elle fut restreinte au pouvoir de punir capitalement les chefs des machinateurs, que la durée en fut limitée à quelques jours et que le citoyen juge digne de la remplir fut enchaîné par le pied à un boulet, afin qu'il fut même à chaque instant dans la main du peuple au cas qu'il vint à oublier ses devoirs. Si le peuple avait pu sentir la sagesse de cette mesure, et s'il l'eut adoptée dans toute sa plénitude, le jour même où la Bastille fut conquise, il aurait abattu, à ma voix, 500 têtes des machinateurs ; tout aujourd'hui serait tranquille ; les traîtres auraient frémi, cent mille patriotes n'auraient pas été égorgés, cent mille patriotes ne seraient pas menacés de l'être, l'État n'eut pas été si longtemps déchiré par les factions, bouleversé par des séditions, livré aux troubles, à l'anarchie, à la misère, à la famine, à la guerre civile, il n'eut pas été menacé de devenir la proie des hordes barbares de tant de despotes ligués, et la liberté et la justice seraient établies aujourd'hui dans nos murs.

J'ai donc plusieurs fois proposé de donner une autorité instantanée à un homme sage et fort sous la dénomination de tribun du peuple, de dictateur, etc. ; le titre n'y fait rien. Mais une preuve que je voulais l'enchaîner à la patrie, c'est que, comme je viens de le dire, je demandais qu'on lui mit un boulet au pied et qu'il n'eut d'autorité que pour abattre les têtes criminelles. Telle a été mon opinion ; je ne l'ai point propagée dans les cercles, je l'ai imprimée dans mes écrits ; j'y ai mis mon nom, et je n'en rougis point. Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous (Rires ironiques sur certains bancs ; applaudissements dans quelques tribunes), les troubles ne sont pas finis, des flots de sang vous feront un jour sentir votre erreur et vous déplorerez avec amertume votre fatale sécurité.

Je le répète une fois encore : déjà cent mille patriotes ont été égorgés, parce qu'on n'a pas assez tôt écouté ma voix ; cent mille autres seront égorgés encore, ou sont menacés de l'être ; et, si le peuple faiblit, l'anarchie n'aura point de fin. J'ai jeté dans le public ces opinions ; si elles sont dangereuses, c'était aux hommes éclairés à me réfuter les preuves à la main, à instruire le public. même j'aurais été le premier à adopter leurs idées et à donner une preuve que je veux la paix, l'ordre, le règne des lois lorsqu'elles seront justes.

M'accusera-t-on de vues ambitieuses ? Je ne descendrai pas jusqu'à une justification. Voyez-moi et jugez-moi. Si j'avais voulu mettre un prix à mon silence, si j'avais voulu quelque place, j'aurais pu être l'objet des faveurs de la Cour ; mais quel a été mon sort ? je me suis jeté dans des cachots, je me suis condamné à la misère, à tous les dangers. Le glaive de vingt mille assassins était suspendu sur moi, et je prêchais la vérité la tête sur le billot.

Je ne vous demande, en ce moment, que d'ouvrir les yeux ; ne voyez-vous pas un complot formé pour jeter la discorde et distraire Assemblée des grands objets qui doivent l'occuper ? Que ceux qui ont fait revivre aujourd'hui le fantôme de la dictature se réunissent à moi ; qu'ils s'unissent à tous les bons patriotes, et qu'ils pressent l'Assemblée de marcher vers les grandes mesures qui doivent assurer le bonheur du peuple, pour lequel je m'immolerais tous les jours de ma vie. Je demande que, faisant cesser ces discussions scandaleuses, l'Assemblée s'occupe de corriger la déclaration des droits afin que le salut du peuple ne soit plus en suspens.

Vergniaud. S'il est un malheur pour un représentant du peuple, c'est, pour mon cœur, celui être obligé de remplacer à cette tribune un homme chargé de décrets de prise de corps qu'il n'a pas purgés. (Il s'élève des murmures.)

Marat. Je m'en fais gloire !

Chabot. Sont-ce les décrets du Châtelet dont on parle ?

Tallien. Sont-ce ceux dont il a été honoré pour avoir terrassé Lafayette ?

Vergniaud. C'est le malheur être obligé de remplacer un homme contre lequel il a été rendu un décret d'accusation et qui a élevé sa tête audacieuse au-dessus des lois ; un homme enfin tout dégoutant de calomnie, de fiel et de sang. Je n'ai jamais calomnié personne, quoique j'aie accusé quelquefois. (Quelques murmures interrompent l'orateur.)

Jean Debry. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour sur toutes ces démonstrations et qu'on s'occupe des principes fondamentaux de la République

Plusieurs membres : Il faut en finir ! il est bon de nous connaître tous !

Ducos, fils. Si l'on a fait l'effort d'entendre Marat, je demande qu'on entende Vergniaud.

Delacroix. Je demande que le Président rappelle à l'ordre des tribunes qui se permettent des murmures. Elles ont trop longtemps tyrannisé l'Assemblée

Le Président rappelle à l'ordre les membres et les spectateurs qui interrompent.

Vergniaud. Puisqu'on est entre dans cette affligeante discussion, je rappellerai la dénonciation qui fut faite à Assemblée législative, d'une circulaire de la commune de Paris. Cette dénonciation, j'espère, provoquera des explications nécessaires pour ramener la fraternité parmi nous. Au reste, ce n'est pas la députation de Paris que j'attaque, je ne la connais pas assez pour m'élever contre elle et, je sais, en outre, qu'elle renferme Dusaulx, David et d'autres membres qui sauront bien mériter de la patrie. Voici la lettre circulaire qui a été colportée dans tous les départements par des commissaires de la municipalité de Paris, ou de son comité de surveillance :

Frères et amis,

Un affreux complot tramé par la Cour pour égorger tous les patriotes de l'Empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie ; témoignage honorable que vient de lui

donner Assemblée nationale même. L'eut-on pensé ! Dés lors de nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence ; ils éclataient au moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme. A cette nouvelle, les clameurs publiques, élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus ; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs, que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous les vœux, et dont elle ne sera certaine, après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autres privilèges que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se remettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'État, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces, qui s'avancent contre la capitale. La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans ses prisons a été mise à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière après la longue suite de trahisons, qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire du salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi ; mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands, pour égorger nos enfants et nos femmes !

Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les Administrateurs du comité du salut public, et les Administrateurs adjoints réunis,

Signé : Pierre-Jean Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat, l'ami du peuple ; Deforgues, Leclerc, Duffort, Cally constitués à La commune, et séant à la mairie.

Vous voyez que dans cette lettre on calomnie Assemblée nationale ; qu'on cherche à diriger contre elle les poignards, en la faisant envisager comme complice, dans la personne d'un grand nombre de ses membres, des excès de la cour. Remarquez ce rapprochement ; elle est datée du 3 septembre, et c'est dans la nuit du 2 au 3 qu'un homme contre lequel je n'avais jamais proféré que des paroles d'estime, que Robespierre, dans cette nuit terrible, disait au peuple qu'il existait un grand complot qu'il dénonçait au peuple seul, parce que seul il pouvait le faire avorter. Ce complot, selon lui, était trame par Ducos, Vergniaud, Brissot de Varville, Guadet, Condorcet, Lasource, etc., et il consistait à faire livrer la France au duc de Brunswick.

Robespierre (Maximilien). Cela est faux !

Lasource. J'en ai la preuve.

Vergniaud. Comme je parle sans amertume, je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. Mais il est certain que dans cet écrit on appelle les poignards sur Assemblée ; qu'on y représente la commune de Paris comme une autorité concentrique, autour de laquelle tous les départements doivent se rallier ; qu'on y parle de Assemblée nationale comme d'une Assemblée qui proscriit et persécute le patriotisme. Que dirai-je de l'invitation formelle qu'on y fait au meurtre et à l'assassinat ? Que le peuple, lassé d'une longue suite de trahisons, se soit enfin levé, qu'il ait tiré de ses ennemis connus une vengeance éclatante, je ne vois là qu'une résistance à l'oppression. Et s'il se livre à quelques excès qui outrepassent les bornes de la justice, je n'y vois que le crime de ceux qui les ont provoqués par leurs trahisons.

Le bon citoyen jette un voile sur ces désordres partiels ; il ne parle que des actes de courage du peuple, que de l'ardeur des citoyens, que de la gloire dont se couvre un peuple qui sait briser ses chaînes et il cherche à faire disparaître, autant qu'il est en lui, les taches qui pourraient ternir l'histoire d'une si mémorable Révolution

Mais que des hommes revêtus d'un pouvoir public, qui, par la nature même des fonctions qu'ils ont acceptées, se soient chargés de parler au peuple le langage de la loi et de le contenir dans les bornes de la

justice par tout l'ascendant de la raison ; que ces hommes prêchent le meurtre, qu'ils en fassent l'apologie, il me semble que c'est là un degré de perversité qui ne saurait se concevoir que dans un temps où toute morale serait bannie de la terre. Je ne les accuse donc pas être les auteurs de cet infâme écrit ; je pense qu'ils s'empresseront de désavouer leurs signatures. Mais s'il est d'eux, il doit être puni avec d'autant plus de sévérité, que les écarts auxquels il provoque le peuple sont plus dangereux. J'atteste que cet écrit a excité des troubles dans plusieurs départements. A Bordeaux, les émissaires qui l'ont colporté auraient été eux-mêmes victimes de leurs projets sanguinaires, sans le respect du peuple pour la loi. (Vifs applaudissements.)

Plusieurs membres demandent la parole.

Jean Debry. Je demande que ces pièces et ces dénonciations soient renvoyées à un comité qui les examinera et que l'on passe à l'ordre du jour.

Boilleau (le jeune). Marat vous a dit qu'il désire donner même des preuves de son amour pour la paix et l'ordre ; il ne doit pas ignorer que les habitants des campagnes ne demandent que la paix, et que c'est pour l'obtenir qu'ils font tant de sacrifices à la liberté. Eh bien, vous allez voir que Marat demande encore une insurrection nouvelle. Voilà ce qu'il écrit en caractères de sang dans un journal qui paraît aujourd'hui : Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés.....

(Boilleau se tournant vers Marat ; Rougis, Marat, car, pour mon propre compte, je te dirai qu'il y a plus de vérité dans ce cœur que de folie dans ta tête !)

... A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespéré du salut public. Si, dans les huit premières séances, toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, (Le traître, il sait que c'est impossible !) n'attendez plus rien de vos représentants. Vous êtes anéantis pour toujours ; 50 ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'État. O peuple babillard, si tu savais agir !

(Un mouvement unanime indignation s'empare de l'Assemblée. Des cris : A l'Abbaye ! s'élèvent de tous côtés. Marat se lève avec sang froid et demande la parole.)

Boilleau (le jeune). Et moi, je demande que ce monstre soit décrété d'accusation.

Un membre : Je demande que Marat parle à la barre.

Marat. Je supplie l'Assemblée de ne pas se livrer à un excès de fureur contre moi.

Henry-Larivière. Je demande que cet homme soit interpellé purement et simplement d'avouer ou de désavouer l'écrit.

Marat. Je n'ai pas besoin d'interpellation. On a osé m'inculper à cette tribune et me donner pour titre de proscription les décrets provoqués contre moi dans Assemblée constituante et dans l'Assemblée législative. Eh bien, ces décrets, le peuple les a anéantis en m'appelant parmi vous. Jugez mes intentions ; ma cause est la sienne. Les titres de réprobation qu'on a invoqués contre moi, je m'en fais gloire ; j'en suis fier. Les décrets qui m'ont frappés, je m'en étais rendu digne, pour avoir démasqué les traîtres, déjoué les conspirateurs ; dix-huit mois j'ai vécu sous le glaive de Lafayette : s'il se fut rendu maître de ma personne, il m'aurait anéanti et le plus zélé défenseur du peuple n'existerait plus ! (Murmures.)

Je reviens au chef principal de la dénonciation. On vient de m'accuser comme un perfide, un traître, un machinateur, le n° 685 de l'Ami du peuple à la main, et cela en donnant en preuve de la délation le dernier article perfidement commenté. On vous a dit que je voulais bouleverser l'État, le jeter dans le trouble et la confusion, en faisant égorger la Convention nationale. Ce perfide commentaire ne peut avoir d'autre but que d'égarer la Convention et de la soulever contre moi. Qui sont les auteurs de ce complot atroce ? Des hommes perfides que j'ai longtemps dénoncés comme les plus mortels ennemis de la patrie, les membres de la faction Brissot. Les voilà devant moi ; ils ricanent à l'instant au bruit des cris forcenés de leurs acolytes ; qu'ils osent me fixer maintenant. L'écrit qu'on a cité, je l'avoue : parce que jamais le mensonge n'a approché de mes lèvres et que la dissimulation est étrangère à mon cœur ; mais j'atteste que cet écrit est fait depuis plus de dix jours, est à dire, au commencement des nominations ; alors mon cœur était indigné de voir nommer à la Convention des hommes que j'avais dénoncés comme ennemis publics, de voir triompher cette faction de la Gironde qui me poursuit aujourd'hui : cet écrit porte une date qui ne vient que de la lésinerie de mon imprimeur, qui a mis en petit format l'écrit que j'avais fait afficher il y a dix jours. Mais

la preuve incontestable que je veux marcher avec vous, avec les amis de la patrie, cette preuve, que vous ne révoquerez pas en doute, la voici : c'est le premier numéro d'un journal que j'entreprends sous le nom de Journal de la République française. Permettez-moi de vous en lire quelques morceaux ; vous y verrez l'hommage que je rends à l'Assemblée conventionnelle pour ses premiers travaux, et vous jugerez l'homme qu'on accuse devant vous.

(La Convention nationale ordonne que cet écrit sera lu par un secrétaire).

Chasset, secrétaire, en donne lecture :

Aperçu de la Convention Nationale.
Idée de ses premiers travaux.

Nouvelle marche de l'auteur servant de prospectus au journal.

Les députés à la Convention nationale se sont réunis le 21 de ce mois, au nombre de 311, dans l'une des salles du château de Tuileries. Après avoir appelé au fauteuil le plus ancien d'âge, et les deux plus jeunes au bureau, on a procédé à l'appel nominal des députés de tous les départements : cela fait, Assemblée a pris le parti aussi sage qu'expéditif de vérifier en commun les pouvoirs des délégués, en constatant les signatures des extraits de procès-verbaux des corps électoraux ; puis elle s'est constituée en Convention nationale, seul représentant du peuple français.

Ensuite elle a passé à la formation du bureau et elle a nommé président Pétion, maire de Paris, et Camus, Condorcet, Brissot, Rabaud, Lasource et Vergniaud, secrétaires. Les penseurs qui sont au fait des intrigues de la faction Guadet-Brissot ne seront pas surpris de la voir portée d'emblée au bureau, dont la redoutable influence est bien connue. Quant aux lecteurs moins instruits, je les renvoie aux lettres dont Guadet, Brissot, Vergniaud et Lasource ont inondé les départements, pour capter les corps électoraux en faveur de Condorcet et Sieyes, qui ne pouvaient espérer être nommés pour celui de Paris, dont il sont trop bien connus. On n'a pas oublié que c'est à cette faction, si longtemps prostituée à Mottié, que nous devons la guerre avec les puissances liguées, la fatale sécurité où elle nous a entretenus par l'étalage imposteur des forces que nous n'avions point, l'aveugle confiance que nous avons en nos généraux perfides et les malheurs qui en ont été la suite inévitable.

J'abandonne mes lecteurs à leurs réflexions. Qu'ils n'aillent cependant pas en conclure que la grande majorité de la Convention nationale soit mal composée ; je la crois excellente, malgré ce début ; elle a pu, sans doute, être d'abord entraînée par des intrigants ; mais elle ne tardera pas à ouvrir les yeux et elle marchera désormais d'un pas ferme dans le chemin de la liberté lorsqu'il sera question de consacrer les droits du peuple, d'établir l'empire de la justice et de sauver la patrie.

Au milieu de l'agitation inséparable des assemblées nombreuses, ou plusieurs membres sont tourmentés de l'envie de se produire et de la démangeaison de parler, nombre de motions bizarres ont été faites dans cette première séance ; mais la seule qui ait paru scandaleuse est celle du sieur Lasource. Il proposait que la Convention nationale put délibérer hors de la présence du public. Je ne développerai point ici les desseins alarmants qu'une pareille motion annonce de la part d'une faction redoutable dont l'auteur est l'un des coryphées, mais j'observerai qu'elle ne pouvait être accueillie de l'Assemblée, aussi fut-elle repoussée avec indignation.

Séance levée en ajournant la prochaine au lendemain et dans le même lieu.

Nouvelle marche de l'auteur.

Depuis l'instant où je me suis dévoué pour la patrie, je n'ai cessé d'être abreuvé de dégoûts et d'amertume : mon plus cruel chagrin était pas être en butte aux assassins, était de voir une foule de patriotes sincères, mais crédules, se laisser aller aux perfides insinuations, aux atroces calomnies des ennemis de la liberté sur la pureté de mes intentions et s'opposer eux-mêmes au bien que je pouvais faire. Longtemps mes calomniateurs m'ont représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis ; des milliers d'écrits répandus dans la capitale et les départements propageaient ces impostures ; elles se sont évanouies en me voyant attaquer également tous les partis antipopulaires ; car le peuple, dont j'ai toujours défendu la cause aux dépens de ma vie, ne foudroie jamais ses défenseurs.

Cette arme meurtrière, je l'ai brisée dans les mains de mes calomniateurs ; mais ils n'ont cessé de m'accuser de vénalité que pour m'accuser de fureur ; les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres se sont réunis pour me peindre comme un fou atrabilaire ; invective dont les charlatans encyclopédistes

gratifiaient l'auteur du Contrat social. Trois cents prédictions sur les principaux événements de la Révolution justifiées par le fait, m'ont vengé de ces injures : les défaites de Tournay, de Mons, de Courtrai ; le massacre de Dillon, de... de Semonville, l'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons ; les destitutions successives de Mottié, de Luckner, de Montesquiou, ont mis le sceau à mes tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.

Que restait-il à faire aux ennemis de la patrie, pour m'ôter la confiance de mes concitoyens ?

Me profiter des vues ambitieuses, en dénaturant mes opinions sur la nécessité d'un tribun militaire, d'un dictateur ou d'un triumvirat, pour punir les machinateurs protégés par le Corps législatif, le gouvernement et les tribunaux jusqu'ici leurs complices ; ou plutôt comme le prête-nom d'une faction ambitieuse, composée de patriotes les plus chauds de l'Empire. Imputations absurdes ! Ces opinions me sont personnelles, et c'est un reproche que j'ai souvent fait aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salubre, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions sent l'indispensable nécessité, mesure qui pouvait être prise sans inconvénient, en limitant sa durée à quelques jours, et en bornant la mission des préposés à la punition prévôtale des machinateurs ; car personne au monde n'est plus révolté que moi de l'établissement d'une autorité arbitraire, confiée aux mains mêmes les plus pures, pour un terme de quelque durée. Au demeurant, c'est par civisme, par philanthropie, par humanité que j'ai cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut de l'Empire. Si j'ai conseillé d'abattre cinq cents têtes criminelles, c'était pour en épargner cinq cent mille innocentes. Que n'a-t-elle été prise à temps, cent mille patriotes n'auraient pas été égorgés ; cent mille patriotes ne seraient pas menacés de l'être, nos campagnes ne seraient pas remplies de veuves et d'orphelins réduits au désespoir, la disette et la misère n'auraient pas désolé l'État quatre années consécutives, il ne serait ni bouleversé par les factions, ni déchiré par des hordes barbares d'ennemis, après l'avoir été si longtemps par ses enfants dénaturés.

Quant aux vues ambitieuses qu'on me prête, voici mon unique réponse : Je ne veux ni emploi, ni pensions. Si j'ai accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Ma seule ambition est de concourir à sauver le peuple ; qu'il soit libre et heureux, tous mes vœux sont remplis.

Le despotisme est détruit, la royauté est abolie, mais leurs suppôts ne sont pas abattus : les intrigants, les ambitieux, les traîtres, les machinateurs sont encore à tramer contre la patrie, la liberté à encore des nuées d'ennemis. Pour la faire triompher, il faut découvrir leurs projets, dévoiler leurs complots, déjouer leurs intrigues ; il faut les démasquer et les réprimer dans nos camps, dans nos sections, nos municipalités, nos tribunaux, dans la Convention nationale même comment y parvenir, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts ? Ils pensent tous qu'on peut triompher des malveillants.

Je suis prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple ; je dois marcher avec eux. Amour sacré de la patrie ! je t'ai consacré mes veilles, mon repos, toutes les facultés de mon être, je t'immole aujourd'hui mes préventions, mon ressentiment, mes haines. A la vue des attentats des ennemis de la liberté, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon sein, les mouvements d'indignation qui s'y élèveront ; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards et des enfants, égorgés par de lâches assassins ; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires. Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu ! jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera chez moi aux mesures que prescrit la sagesse ; fais-moi triompher des impulsions du sentiment et si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute !

Plusieurs membres : L'ordre du jour !

Marat. Je me flatte après la lecture de cet écrit il ne vous reste pas le moindre doute sur la pureté de mes intentions ? Mais on me demande une rétractation de cette lettre et des principes qui sont à moi, c'est me demander que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens, et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées. Je puis répondre de la pureté de mon cœur ; mais je ne puis changer mes pensées ; elles sont ce que la nature des choses me suggère. Dans ce moment permettez-moi de vous rappeler à d'autres considérations. Si, par la négligence de mon imprimeur, ma justification n'avait pas paru aujourd'hui, vous m'auriez donc voué au glaive des tyrans ? Cette fureur est indigne d'hommes libres ; mais je ne crains rien sous le soleil. (Il tire de sa poche un pistolet qu'il applique à son front.)

Et je dois déclarer que si le décret d'accusation eut été lancé contre moi, je me brûlais la cervelle au pied de cette tribune... Voilà donc le fruit de trois années de cachots et de tourments essuyés pour sauver ma patrie !

Voilà le fruit de mes veilles, de mes travaux, de ma misère, de mes souffrances, des dangers que j'ai courus ! Eh bien, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. (Murmures.)

Plusieurs membres demandent que Marat soit tenu d'évacuer la tribune.

Tallien. Je demande que l'ordre du jour fasse trêve à ces scandaleuses discussions. Décrétons le salut de l'Empire et laissons là les individus.

Un membre : Je m'oppose à l'ordre du jour. Marat est le plus scélérat des hommes ou il en est le plus fou. après les accusations portées contre lui et après sa défense, il faut que cette affaire soit examinée par un comité, pour que demain il en soit fait un rapport.

Couthon. Je demande qu'on s'occupe de la République et non pas des individus.
(La Convention nationale passe, sur toutes les dénonciations, à l'ordre du jour.)

Couthon. Je demande que la Convention décrète l'unité de la République

Gensonné. Je demande qu'on y ajoute l'égalité de toutes les sections de la République.

Chénier (Marie-Joseph). J'appuie la proposition, mais je demande qu'on remplace le mot sections par parties et qu'on proclame égalité de toutes les parties de la République.

Un membre : Disons plutôt : égalité politique entre les parties intégrantes de la République.

Un autre membre : Non, mais que la République française soit une et indivisible.

Rewbell. J'observe qu'il est dangereux de décréter à la volée des principes aussi importants : et je demande le renvoi au comité pour en présenter la rédaction précise.

Léonard Bourdon démontre les dangers des contradictions et de l'incohérence entre les principes constitutionnels ; il appuie le renvoi au comité.

Merlin (de Thionville) veut que Assemblée prononce que la République ne sera pas fédérative.

Buzot développe les principes qui constituent le corps social appelé République. C'est la masse des citoyens, dit-il, et non pas le territoire qui forme la République. L'unité n'est donc point dans le territoire, mais dans les personnes ; et quand Xerces envahit la Grèce, Thémistocle dit : Emmenons la République, car la République était là où se trouvaient les citoyens. Je demande que ce principe soit décrété.

Un membre : Il y aurait les plus grands dangers à décréter une République simple, je demande donc que l'Assemblée pose ainsi le principe : La Convention nationale décrète que la République sera une et représentative.

Merlin (de Thionville) et Danton proposent de nouvelles rédactions.

Barère. Il faut distinguer la République du gouvernement. La République est une et indivisible, et son gouvernement est représentatif.

Un membre : J'appuie la proposition de M. Barère et je propose la rédaction : La République est une et indivisible et elle sera représentée soit par le pouvoir législatif, soit par le pouvoir exécutif.

Un autre membre : Disons plutôt : La République est une et ne formera qu'un État.

Un autre membre observe que l'on ne peut pas décréter encore que le gouvernement sera représentatif.

Marat demande la parole.

Plusieurs membres demandent qu'on se borne à déclarer l'unité de la République.

Buzot donne encore une explication et demande que, pour tranquilliser les départements qui craignent la division de la France, la Convention déclare que la République ne sera pas fédérative.

Un membre observe qu'une affirmative décidera mieux encore la question et comprendra généralement la

proscription de tous les systèmes dont on craint l'établissement en France.

(La Convention nationale décrète, à l'unanimité, que la République française est une et indivisible.)

Cambon. Je demande que la Convention renvoie au comité les propositions accessoires qui ont été faites. On ne peut pas décréter si rapidement les principes fondamentaux d'une Constitution nouvelle. Il faut que des décrets de cette importance soient précédés d'une discussion qui en fasse connaître les motifs au peuple qui les jugera. Nous devons éclairer nos commettants, puisqu'ils doivent délibérer sur la Constitution que nous leur proposerons. (Applaudissements.)

(La Convention nationale renvoie à un comité les propositions faites et le charge de lui présenter l'ensemble des principes fondamentaux de la République)

Couthon. Je demande maintenant que l'on porte la peine de mort contre quiconque proposera la dictature.

Marat. Et contre le machinateur qui se déclarera inviolable. Si vous vous élevez au-dessus du peuple, le peuple déchirera vos décrets.

Cambon. Nous ne pouvons décréter la peine de mort pour des opinions, quelles qu'elles soient.

Chabot. Respectez le droit imprescriptible de la pensée. Vous voulez que la Constitution soit révisée par le peuple, vous n'avez pas le droit de lui prescrire une forme de gouvernement, ni de préjuger sa volonté. Je demande donc l'ordre du jour.

(La Convention nationale passe à l'ordre du jour.)

Un membre demande que l'on mette à l'ordre du jour, pour la première séance, la discussion du projet de règlement pour la police de la Convention nationale

(La Convention nationale décrète cette proposition.)

Chasset, secrétaire, donne lecture d'une lettre de Servan, ministre de la guerre, qui est ainsi conçue :

Paris, le 25 septembre 1792, l'an 1er de la République

Au moment où le peuple à reconquis la liberté, toutes les mesures étaient prises pour l'accabler de chaînes mille fois plus pesantes que celles qu'il avait commence de briser le 14 juillet. Ainsi, il ne paraît plus possible de douter, que, du 15 au 25 août, les ennemis seraient entrés dans Paris, comme leur imprudente présomption en laissait depuis quelque temps transpirer la nouvelle. Tout était préparé pour aplanir les difficultés, et l'on avait, pour ainsi dire, jalonné leur route. En effet, Luckner n'avait à Metz que 17000 soldats ; Lafayette tramait, dans son camp de Sedan, des trahisons, à la tête de 18000 hommes, dont aucun ne pouvait savoir la vérité ; Dumouriez formait de vastes mais inutiles projets, obligé de diviser ses forces entre Pont-sur-Sambre, Maubeuge et Maude. Biron était sur les bords du Rhin ; mais, malgré son ardente envie de servir la chose publique, il ne voyait que des trahisons à craindre, et un peuple séduit par le fanatisme et la cabale ; en vain Custine était jeté dans Landau ; Ferrières était à Porentruy ; Kellermann à Wissembourg ; les ennemis étaient partout : et, tandis que le roi de Prusse devait marcher tranquillement et sans obstacle sur Paris, les Hessois et les émigrés devaient passer le Rhin, les Autrichiens pénétrer dans les départements du Nord, les Piémontais dans ceux du Midi, et l'aristocratie lever ouvertement le masque dans toutes les parties de l'intérieur. Une seule nuit vit disparaître tous ces projets, et le courage de nos braves concitoyens fit évanouir, le 10 août, ces trames si perfidement ourdies contre notre liberté

Depuis, Messieurs, la scène a changé ; en vain les ennemis ont-ils profite des trahisons préparées à Longwy et à Verdun ; en vain ont-ils réuni sur un même point la plus grande partie des forces qu'ils avaient sur le Rhin et dans les Pays-Bas.

Déjà nous leur avons opposé plus de 60 000 hommes réunis à Sainte-Menehould ; déjà ils ont été repoussés plusieurs fois devant Thionville ; Metz est dans un état respectable de défense ; la France tout entière s'est levée, et toutes les villes, les bourgs, les villages entre Paris et Chalons, se garnissent journellement de volontaires prêts à se réunir en corps d'armée ; le Nord va revoir incessamment une armée en campagne ; les Brabançons ne nous auront pas appelés en vain ; de nouvelles forces ne tarderont point à être dirigées sur les derrières de l'ennemi ; sans un orage affreux qui a endommagé les lignes de la Lauter, le brave Custine aurait déjà porté nos armes à Coblenz ; nous avons dû entrer en Savoie et attaquer le comte de Nice ; les Espagnols tenteraient en vain de traverser les Pyrénées. D'autres entreprises qui

exigent du secret ne tarderont pas à être mises à exécution ; enfin de tous les côtés le peuple français est en mouvement pour assurer la liberté et concourir, avec ses représentants, à jeter les fondements durables d'une Constitution qui doit l'honorer à jamais. Si, au milieu d'événements qui tiennent autant du prodige, il était permis à un citoyen de parler de lui, je prierais que l'on me permit de me féliciter de m'être trouvé au milieu des mouvements multipliés et rapides imprimés en si peu de temps à toute la machine. Je prierais surtout de pouvoir nommer les citoyens qui ont concouru et qui concourent encore avec moi au salut de la chose publique ; mais les effets heureux, dont ils sont la cause, parlent assez pour eux, et dans un moment où il faut naturaliser l'égalité parmi nous, chaque Français ne peut plus être heureux que de la prospérité de la République. Cependant, Messieurs, mes forces n'ont pas suffi à mon désir extrême de répondre aux ondes excessives de mes concitoyens pour moi. Dans la place qu'on m'a confiée, il ne suffit pas de la volonté. ; il ne suffit pas de méditer pour correspondre avec les armées, il faut s'occuper de les alimenter, les augmenter et suivre leurs mouvements. Pour entretenir des relations exactes avec toutes les parties de la République, il faut que le ministre soit même dans une action continuelle, et c'est ce qui ne m'est plus possible. Un mois et demi passe sans aucune espèce de repos, ni le jour ni la nuit, toujours entre la crainte des événements et celle de ne pas faire, aussi bien que je l'aurais voulu, tout ce qui intéresse le salut de la chose publique, et j'ai été réduit dans un état de douleur si continue qu'il ne m'est plus possible à peine de signer. Oblige pour tout le reste de m'en rapporter à d'autres, je ne peux plus conserver cette responsabilité morale dont tout homme honnête doit être si jaloux.

Veuillez donc, Monsieur le Président, prier la Convention nationale d'accepter ma démission d'une place que je ne peux plus occuper pour le bonheur de ma patrie et mon honneur... Ce qui me tranquillise cependant un peu, en me voyant dans impossibilité de rester plus longtemps à la place où mes concitoyens m'avaient appelé, c'est de la quitter dans un moment où tout est préparé pour donner bien plus d'espérance que de crainte ; aussi ose-je me flatter que mes concitoyens me sauront quelque gré des efforts que je n'ai cessé de faire depuis plus d'un mois pour le service de la chose publique ; et que, hors d'état de le soutenir, faute de forces physiques suffisantes, je ne continuerai pas moins de mériter toute leur estime.

Je suis avec respect, etc.

Signé : Servan.

Un membre : Je demande qu'il soit décrété que le citoyen Servan a bien mérité de la patrie. (Applaudissements.)

Granet. Je demande qu'il soit invité à rester dans le ministère et qu'on lui donne un adjoint.

(La Convention ajourne la délibération sur cette lettre à sa séance du soir.)

Chasset donne lecture d'une lettre de Roland, ministre de l'intérieur, relative à l'état inquiétant de la ville de Rouen ; cette lettre est ainsi conçue :

Paris, 25 septembre 1792, l'an 1er de la République.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir, par un courrier extraordinaire, des dépêches des administrateurs du département de la Seine-Inférieure et des citoyens Loiseau et Bonneville, commissaires du pouvoir exécutif. Ces dépêches m'apprennent l'état inquiétant où la ville de Rouen se trouve maintenant, par rapport aux subsistances. Les achats qu'elle a faits dans l'étranger, ne lui seront fournis que dans le courant du mois prochain.

Indépendamment des 12 000 quintaux que j'ai déjà accordés à cette ville, j'avais autorisé les commissaires à prendre pour elle 4500 quintaux qui sont au Havre, ainsi que le chargement d'un navire qui doit y arriver en ce moment. Ces 4500 quintaux, à ce que me mandent les commissaires, sont arrêtés au Havre sous le prétexte qu'on y manque du nécessaire. En conséquence Rouen est réduit à la plus grande détresse, il n'a pas de subsistances pour trois jours. Ses administrateurs demandent, que, pour les besoins impérieux du moment, les magasins militaires viennent à leurs secours ; ils remplaceront, à mesure que leur arrivera ce qu'ils attendent du dehors. J'ai envoyé leur demande au ministre de la guerre ; la mesure est exécutable, en y appliquant la plus grande circonspection pour ne pas nuire à l'approvisionnement de l'armée. J'écris, en conséquence, aux administrateurs du département de la Seine-Inférieure en leur recommandant expressément de ne demander aux magasins militaires que ce que l'indispensable nécessité exigera jusqu'à l'arrivée de leurs blés et de faire leur restitution avec la plus grande exactitude et sous le moindre délai possible.

Ces mêmes administrateurs me marquent aussi combien il serait désavantageux, pour leur ville, que les commissaires du pouvoir exécutif. Loiseau et Bonneville fussent frappés de la révocation générale que le pouvoir exécutif a arrêté par rapport à tous ses commissaires, mandant que les citoyens Loiseau et Bonneville ont rendu les plus grands services dans l'exécution de leur mission ; ils citent avec éloge leur zèle pour concourir au rétablissement de la paix et du bon ordre dans leur département, et le succès avec lequel ils ont propagé et propagent encore le patriotisme dans la ville de Rouen. D'après cette lettre des administrateurs et la situation alarmante de cette ville, je crois absolument nécessaire d'y laisser deux hommes vraiment utiles et, en conséquence, je leur conserve, en mon nom, des pouvoirs pour y continuer la mission qu'ils ont remplie jusqu'ici, au nom du pouvoir exécutif.

J'ai cru, Monsieur le Président, devoir rendre compte à la Convention nationale de toutes ces circonstances ; mais je dois ajouter que des municipalités se permettent des actes pareils à celui dont-on m'annonce, que celle du Havre s'est rendue coupable, en arrêtant les 4500 quintaux destinés pour Rouen ; il ne serait plus possible de garantir les approvisionnements des armées, ni ceux des diverses parties de la République. auxquelles je fais parvenir des secours. Quelque pressants que soient les besoins d'une commune, elle est sans excuses en se portant à des actes si irréguliers, et surtout si dangereux ; car elle aurait du auparavant prévenir l'administration de ses besoins, et l'Administration n'aurait pas manqué, après avoir constaté leur étendue, d'y satisfaire par les moyens que l'Assemblée nationale a mis en sa puissance.

En conséquence, je vais me faire rendre compte de la nature exacte du délit commis au Havre et j'annonce que je poursuivrai ses auteurs avec la sévérité de l'homme qui veut l'exécution de la loi tant qu'elle lui sera confiée. Cette sévérité est d'autant plus nécessaire que ces arrestations se répètent dans plusieurs parties du royaume. On arrête des vivres destinées pour les troupes et pour Paris. Tout cela tient aux agitations que des ennemis connus fomentent par des agents qui ne le sont pas.

Si la Convention nationale ne porte pas ses regards sur ces grandes causes et sur leurs funestes effets, en vain le pouvoir exécutif multipliera les instructions ; la voix de l'agitateur l'emportera en semant la défiance. La Convention seule peut écarter tous ces principes, et, montrant à toute la France qu'elle peut la sauver par son union et son énergie, il arrivera, par une heureuse réaction, que le pouvoir exécutif pourra disposer d'une force réelle pour rétablir l'ordre, pour tenir dans le silence de la crainte les perturbateurs stipendiés, pour délivrer Paris de ses agitateurs, enfin pour rendre le peuple bien intentionné à l'exercice de sa volonté propre et pure, et lui faire goûter les vrais avantages d'une association d'hommes sages et libres.

Le ministre de l'intérieur, Roland.

(La Convention ajourne l'examen de cette lettre à sa prochaine séance.)

(La séance est levée à six heures du soir.)